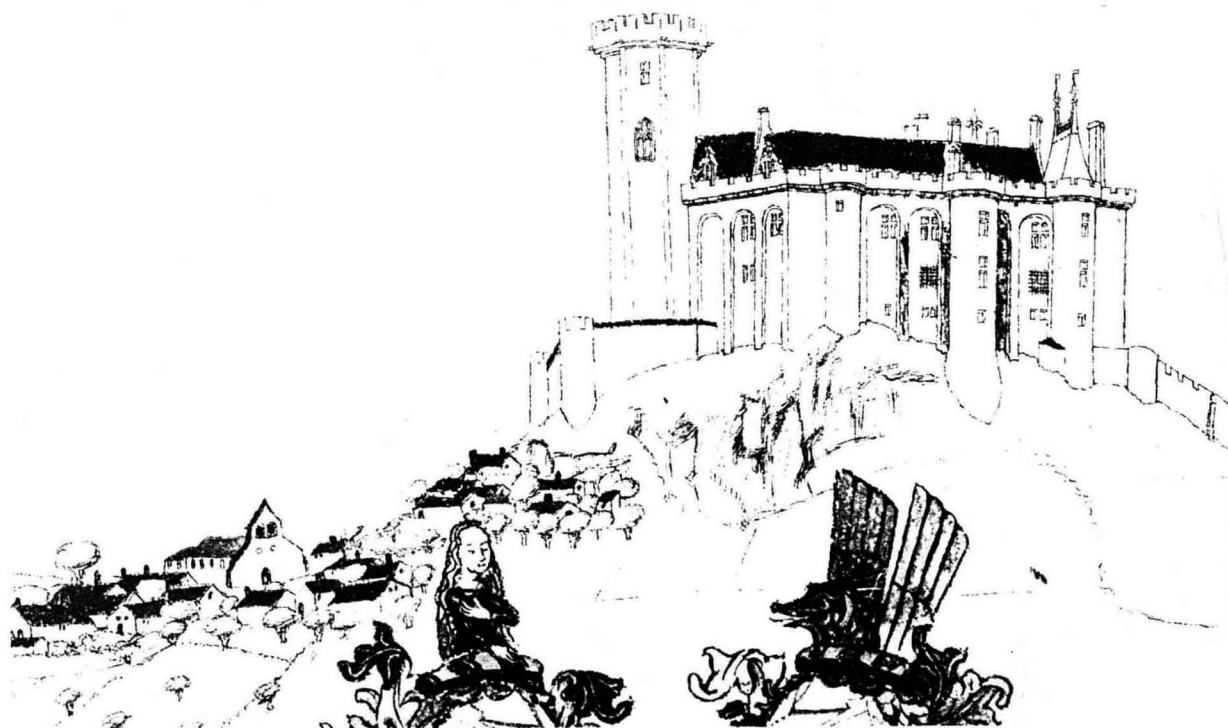




BNB/002 Nonette en 1456. Dessin de Guillaume Revel.

En 1360, date où le traité de Brétigny permet aux Anglais de s'installer au sud et à l'ouest de l'Auvergne, la province passe sous l'apanage du Duc Jean, né en 1340.

La justice est rendue par la Sénéchaussée d'Auvergne, qui tenait ses assises à Auzon, Nonette, Paulhaguet, etc.

Jean de Berry aurait dû s'opposer aux "escorsas" des Anglais ou des routiers, mais la protection donnée aux Auvergnats fut toujours molle. Ses troupes vivaient sur l'habitant et saignaient la Limagne. Sa victoire sur les Tuchins fut contestable, mais les impôts prélevés sur le bas peuple bien réels.

La reconstruction du château de Nonette com-
mença en 1386, mais en même temps le Duc faisait cons-
truire Concressault, Mehun-sur-Yèvre, Bourges, Riom.



Il gouverna plus ou moins le pays à la place de Charles VI. Esthète aimant le luxe et les dépenses somptuaires, il s'entoura d'artistes. Les "Très Riches Heures du Duc de Berry", oeuvre magnifique conservée au Musée de Chantilly nous le montre à table, entouré de sa cour, vers 1400.

Jean de Berry, raconte Henri Pourrat, a été

REH/014 le prince le plus chamarré que les Auvergnats aient eu depuis le roi Luern en 170 avant notre ère. Ils ne l'ont pas chèrement aimé. Il leur mit un peu trop d'impôts sur le râble. Après ceux qu'il fallut lever pour la délivrance du roi Jean, ceux qu'il leva pour mener son train de prince, avec ménageries et meutes de mâtins, (très riches heures du Duc de Berry !), pour octroyer des largesses à ses favoris, pour faire bâtir des châteaux - celui de Riom qui était, dit-on, splendide (n'en reste que la Sainte Chapelle), celui de Nonette - c'est là surtout qu'il résidait, ou à Riom, on ne voit pas trop ce qu'il a fait pour son peuple. Il lui a fait suer beaucoup d'argent et l'a mal gardé des Anglais.

POU/291 "Les pauvres gens d'Auvergne", dit Froissart, AV2/275 "étaient taillés trois ou quatre fois l'an pour accomplir au Duc ses folles plaisances".

Peut-être avait-il pour excuse ses huit années de captivité (dorée ?) chez les Anglais, d'où il ramena probablement sa devise: "Vrsine, le tems venra", son monogramme VE (les première et dernière lettres du mot "Vrsine") et le rébus "ours-cygne", le cygne étant représenté percé d'un poignard.

SEM/163 La traduction anglaise de sa devise pourrait être: "Beary, thy day will come", un simple jeu de mots REH/077 qui permet de comprendre "Berry, ton temps viendra".

FAV/392 Et en effet son temps vint en juin 1416. Sa mort fut un soulagement pour toute l'Auvergne.

BGT/047 Le boucher.
Dessin du
13ème siècle.
Bibliothèque
de Besançon.
Ms 54, folio 6
(c) Hachette.





EPHEMERIDES
POUR L'EPOQUE DE
GUILLAUME REVEL

ODG/517
AV2/345
GMH/214
TAD/011
VRI/021

En 1389 Charles VI passe par Brioude que les routiers de Bernard de Garlan avaient pillée à l'automne précédent. Il est en route vers Avignon où il doit rencontrer le pape Clément VII, son cousin. Anglais et routiers avaient desserré leur étreinte sur la région, malgré quelques "escorsas", et l'Auvergne allait connaître une époque de calme relatif sous les règnes de Charles VI, Charles VII et Louis XI.

A nouveau, en 1394 le roi se trouve de passage à Brioude. Le mercredi 24 mars, il est en pèlerinage au Puy.

Un écrit daté de 1401 jette une lumière sur la situation administrative de Saint Martin d'Ollières: "Compte de Berthon Sanadre, receveur d'Auvergne, per Monsieur le Duc de Berry et d'Auvergne ... d'un fouage de XII escus pour feu au plat païs dudit païs d'Auvergne, mis sus par les gens de glize, nobles et communes d'icellui païs ... au moys de juillet l'an mil IIIIc et ung ... et premièrement, recepte faite par le dit receveur des parroisses situées ès prévostages de la sénéchaucie d'Auvergne, selon un quayer de papier à lui baillé ... VII - Au prévostage d'Auzon ...

20 - de la paroisse de Saint Alaire, près d'Auzon, pour demi-feu ... VI escus ...

23 - de la paroisse de Saint Martin des Olières, pour 1 feu ... XII escus."

Une ordonnance de Charles VI en date du 26 octobre 1412 fixe le jour du marché hebdomadaire à Auzon le mardi, ainsi que les trois foires annuelles. De riolles, on pouvait descendre faire ses affaires importantes "au prévostage" à l'occasion de ces foires le 2 novembre, le 8 décembre et le jour de la Saint Marc, c'est à-dire le 25 avril.

Un siècle plus tard, le 1er octobre 1529, François 1er fixera par édit les quatre foires annuelles de Champagnac, qui attireront également les gens de Riollles: le deuxième lundi de carême, le 1er juin, le 3 septembre et le 30 novembre.

Ces foires ou marchés étaient très utiles comme lieux de rencontre entre les villageois des différentes paroisses jusqu'à notre époque moderne. Même les notaires et hommes de loi étaient sûrs d'y trouver leurs clients.

AC/1847 "Me suis transporté sur la place publique du lieu et commune d'Auzon où étant j'ai trouvé en personne le Sr François Bravard cultivateur, demeurant au lieu de Riollles, com/ne d'Ollièvre..." (2 novembre 1847)

AC/1854 "... le Sieur Jean Poeuf, en parlant à sa personne, trouvée sur la place publique du lieu et commune d'Auzon au devant de la halle..." (28 février 1854)

AC/1894 "Je vous prie de vous trouver à la foire du Vernet où nous réglerons nos affaires..." (1er novembre 1894)

AC/1894 "Veuillez ne pas manquer de venir dimanche, ou le plus tard lundi à la foire d'Auzon, à dix heures place aux porques..." (4 décembre 1894)

AV3/304 Le 19 mai 1419 Brioude reçoit le dauphin, le futur Charles VII, qui arrive à Clermont le 22.

Le 9 octobre 1421 la "grande aiguade" emporte le pont du Colombier d'Anis à Brioude. Sur le cours de l'Allier, le pont suivant en aval est à Pont-du-Château (il s'écroulera en 1586), mais il y a des bacs à Lamothe, Alvier d'Azerat, Chappe d'Auzon, Albine de Vezézoux et Auzat sur Allier. Le pont de Vieille-Brioude date de 1368 selon Legrand d'Aussy ou de 1454 selon d'autres.

VYL/036 En 1427 la terre tremble au Puy. "Il y eut un tel tremblement de terre que la voûte de l'église cathédrale tomba pour la plus part, aussi bien que celle du baptistère Saint Jean".

ODG/553 En 1429 commence l'épopée de Jeanne d'Arc qui va s'achever le 13 mai 1431 à Rouen. En septembre de cette année-là, les "écorcheurs" ravagent la Limagne.

En 1433 on signale des maladies contagieuses dans toute la Basse Auvergne. L'année suivante, le 15 avril, Charles VII passe à Issoire, en route pour le Puy. On le reverra en 1436 à Brioude le 20 mai, et à Clermont le 24. Décidément, Charles VII aime fréquenter nos régions, car en 1439, le 7 avril à Riom, il passe au Puy la journée du 2 mai.

La renommée du Puy comme pèlerinage n'est plus à faire, et si les rois et papes s'y sont rendus en nombre, les pauvres gens s'y rendaient aussi, ou bien en faisaient une étape d'un pèlerinage plus long, celui qui les menait à Compostelle.

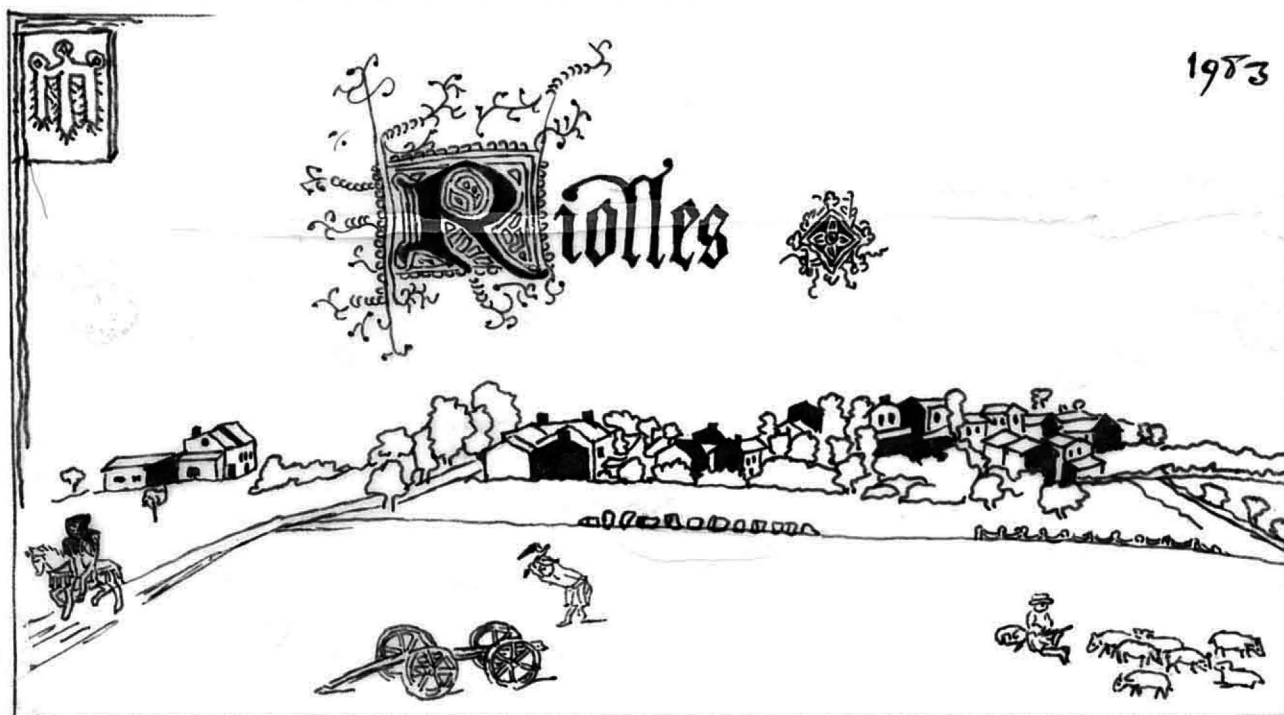
"Icy j'escriray d'un miracle opéré au Puy, tiré d'un ancien registre de Nostre Dame, qui estoit es mains du Sieur Chanoyne Pradier. Il est du Samedi dernier de juin de l'an 1453, auquel jour Jean Maissel, du village et paroisse de St Yves (Saint Yvoine ?), pro-

che d'Yssore en Auvergne, diocèse de Clermont, lequel arrivé en ceste ville pour rendre son voeu, déposa qu'au mois de septembre 1450 un sien fils encore tendret passant le temps avec d'autres auprès de la rivière d'Allier fut emporté par l'eau et deux fois poussé de flots sur le rivage; d'où faute de secours ayant esté remporté pour la troisieme fois par les ondes, et par les mesmes aussi rejeté au bord, secouru par une femme, fut retiré tout mort. Le père tandis survenant avec beaucoup de larmes, l'offre à nostre dame du Puy, promettant que s'il recouvroit la vie il l'apporterait sur le col en son église, y donnant autant de cire que l'enfant pèseroit. Mais l'enfant pesant plus que le père n'avoit moyen de payer, à cause de sa pauvreté, on luy remit le reste jusques à sa meilleure fortune".

ODG/576

C'est sur l'ordre de Charles VII que Guillaume Revel établit son "Armorial", qu'on date de 1456 environ. Heureusement conservé à la Bibliothèque nationale, ce manuscrit nous donne de précieux renseignements sur les châteaux et villes d'Auvergne dans ses 506 pages avec une centaine de dessins représentant les sièges des fiefs, dessinés à partir de croquis effectués sur le terrain même.

Nous connaissons ainsi l'aspect au milieu du quinzième siècle de Nonette, le Breuil, Chalus-Lembron, Usson et beaucoup d'autres.



Riol à la façon de Guillaume REVEL.

Revel mourut avant de terminer son ouvrage, probablement avant le roi Charles VII qui s'éteignit en 1461. On ne vit guère son successeur Louis XI en Auvergne, semble-t-il. Toutefois il passe à Issoire le 5 mai 1465, venant de Brioude. C'est selon toute vraisemblance au cours de son règne que fut peinte la Danse macabre de la Chaise-Dieu, en 1470 environ.

La fin du 15ème siècle vit d'autres catastrophes. La terre trembla en 1478 et 1490. La famine revint en 1481 et 1484. En 1482 et 1483, une maladie pestilentielle ravagea la Limagne. Ces épidémies, favorisées par la disette, n'étaient pas toujours la peste.

FOU/001

AED/041

VRI/024

SEM/179

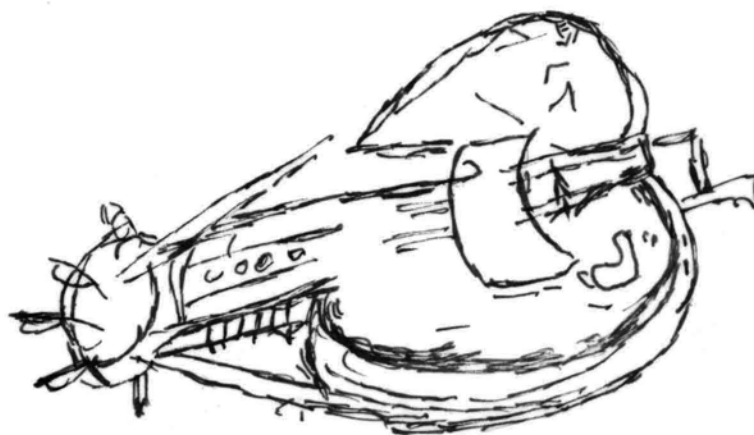
PGX/435

AV2/399

AV3/081

FOU/105

Ce terme pouvait recouvrir d'autres infections mortelles. Peste ou non, des épidémies sont signalées en 1502 et 1503. Celle de 1520 fera 400 morts à Salers en Haute Auvergne. Brioude en souffrira tour à tour en 1526 et 1530, sans qu'on ait de détails sur le nombre des morts, pas plus qu'on n'a de détails sur les dégâts de l'important tremblement de terre de 1505.



LA DANSE MACABRE DE LA CHAISE-DIEU
G. ET P. BOISSÉ - BRIOUBE - 1976.



Aigueperse possédait la bibliothèque du Connétable de Bourbon. Nous en avons conservé l'inventaire et constatons que la plupart des ouvrages proviennent de la France du nord. La vieille langue romane, qu'on l'appelle auvergnat, ou patois, ou dialecte, tendait à reculer devant le français qui s'était introduit d'abord modestement dans la province d'Auvergne, en 1359 par exemple dans les comptes consulaires de Saint Pourçain.

REH/087 Au début du 15ème siècle, Guillaume de Murols rédige son testament dans les trois langues: en latin, en roman et en français.

GMH/279 Il est difficile de préciser à quelle époque la langue française remplace le dialecte dans les écrits. En Basse Auvergne, dès la 14ème siècle, les registres de délibérations municipales sont en français. En français aussi le contrat de mariage de Demoiselle Philippe de Lespinasse (du Passage) avec Charles de Montmorin. Il est daté du "premier jour du mois de may, l'an mil quatre cens et cinquante". (Fonds Paul Le Blanc; Bibliothèque municipale et universitaire de Clermont. # 1421)

Pourtant à quelques années d'intervalle on trouve d'autres documents notariés encore rédigés en latin.

Un acte daté du 9 mai 1454 contient dans cette langue la première mention connue à ce jour du nom de "Riolles". C'est le constat d'un différend entre les luminiers de la paroisse de Saint Martin d'Ollières et les religieux de la Chaise-Dieu au sujet de la dîme des mas et tènements appelés du Charrial, de Glatinhac, du Solier et de la Riberene (la Ribeyre). Ces luminiers étaient Benoît Faurie, sans doute du Bourg, et Benoît de Riolles : "Benedictus de Riollis". (voir aussi page 32)

Benedictus de Riollis

(AD43 - 1H 364 n°2, layette 13, liasse 6, ligne 8)

REH/082 Louis XII, mari d'Anne de Bretagne et "Père
REH/084 du peuple" autorise en 1510 la rédaction de la "Coutûme d'Auvergne", une sorte de charte pour toute la province.

ODG/596 En 1531, l'Auvergne est définitivement fran-
VRI/025 çaise et le 16 juillet 1533, François Ier couche à Vil-
B42/048 leneuve-Lembron "dans un lit au drap écarlate, doublé
SEM/190 de satin blanc, brodé de broderies d'argent" (on conser-
ve ce lit au château de Lastic, à Parentignat), puis il
part le lendemain pour Brioude. Dans son voyage en Au-
vergne, il était "acisté de ses troys filz, sçavoir le
daulphin, le duc d'Orléans & le duc d'Angollême, le
plus agé d'iceulx de douze ans; & y estoit aussy le
sieur de Montmorancy, conestable, & le chancelier Du
Prat & aultres grandz senieurs & gantilzhommes".

MJB/005 L'emprise des rois de France s'exerçant main-
tenant sur tout le territoire, il leur fallait une lan-
gue officielle pour se faire comprendre partout.

PN4/028 En 1539 François Ier promulgue l'Edit de Vil-
lers-Cotterêts qui imposera le français comme langue
écrite administrative. Bien sûr, tous les habitants de
l'Auvergne continuent à parler l'auvergnat.

"c.xi. De prononcer & expedier tous actes en langage
francoys.

Et pour ce que telles choses sont souuentesfois
aduenues sur lintelligence des motz latins con-
tenuz esdictz arrestz ensemble toutes autres
procedures soient de noz cours souueraines ou
autres subalternes, & inferieures, soient de
registres, enquestes, contractz, commissions,
sentences, testamens, & autres quelzconques ac-
tes & exploictz de iustice, ou qui en dependent
soient prononcez, enregistrez & deliurez aux
parties en langage maternel francoys, & non au-
trement".

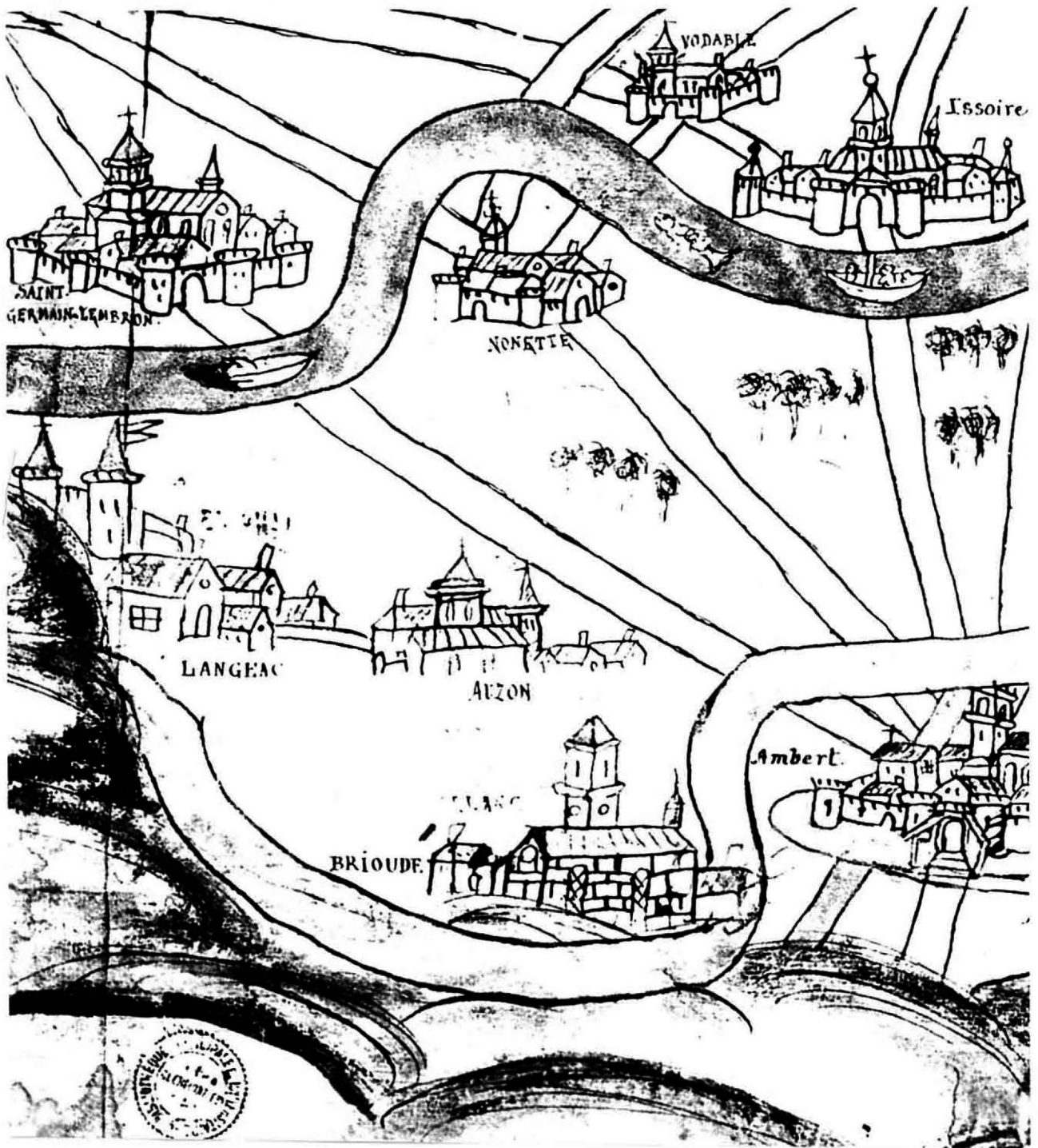
ROU/028

On date du 23 février 1545 la première carte
de la Basse Auvergne qui nous soit parvenue.

Cette "figure" fut réalisée par Jacques Buys-
son à la demande des habitants d'Ambert qui voulaient
prouver que leur ville n'était pas trop éloignée des
autres villes importantes de l'Auvergne. Le peintre n'a
pas fait son travail "d'après nature", et si l'on re-
connait quelque peu Ambert, les autres villes semblent
avoir été représentées de façon stéréotypée: église ou
château, maisons et toits, remparts...

Il faudra attendre 1636 pour avoir de Brioude
une image faite d'après la réalité. En 1561 Siméoni de-
vait dans son livre inclure une autre carte de Basse

Auvergne (voir aussi les pages 17 et 63) mais il y man-
SIM/088 que Brioude et les environs.



BMU Clermont. Ms # 978
RSE/166

Les noms qui y figurent ont été rajoutés à une date postérieure, avec semble-t-il plusieurs erreurs. L'inscription "Nonette" correspondrait en fait à Auzon, "Saint Germain-Lembron" à Brioude, "Brioude" à Arlanc, "Auzon" à la Chaise-Dieu, "Vodable" probablement à Saint Germain-Lembron, "Langeac" restant non-identifié.

En 1546 une nouvelle disette fait tripler le
GMH/274 prix du blé, ce qui provoque une famine.

En 1553 on s'intéresse à un projet de navigabilité de l'Allier depuis le Breuil sur Couze. "Les dites rivières d'Allier et Alaignon descendent des montagnes d'Auvergne, elles sont si fortes et impetueuses que ladite rivière par faute de garder turcyes et levées en aucuns endroicts emporte les prés, terres

et vignes... ladite rivière estant randue navigable
jusques au Breulh, les habitans dudit païs de Lymaigne
d'Auvergne qui ont par aucunes années grand habondance
de bledz, vins, huiles, chanvres et autres denrées qui
se queultive audit païs les mectront sur la rivière
pour les envoyer à Orléans, à Paris ou alheurs..."

GMH/277

Nous connaissons la description idyllique que fait de la Limagne Sidoine Apollinaire vers 470 (voir page 25). Qu'en est-il à la fin du Moyen-Age, après tant de vicissitudes?

Gabriele Simeoni nous en parle sans parti-
pris.

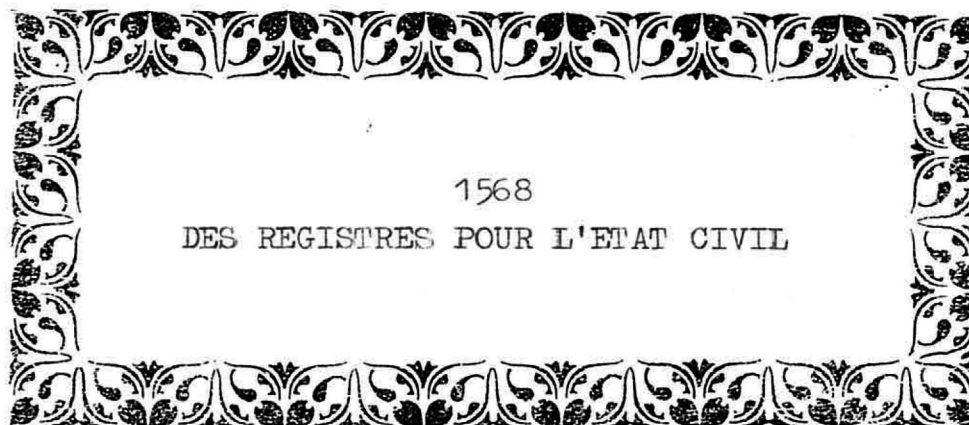
SIM/108

Mais escoutez pour le dernier la propriété, Et grand-
deur de l'Alimaigne d'Auvergne qui aucuns ont ainsi
appellé des alimens, ou viures, qui y abondent, Et autres
Limagne a cause de la grace de la terre.

La longueur donc de ceste Prouince (vne partie plus fertile de laquelle i'ay icy representee pour accompagner l'assiete de Gergoye) du pont de la vieille Brinde iusques pres de la terre de Ganat, encores qu'aucuns l'estendent iusques à Saint Porcin, contient enuiron XX. lieues bien grâdes: & la largeur depuis le pied du mōt du Puy de Dome iusques à la terre de Tiert, ou de Cropiere contient V I I I I. lieues pâis fertilissime, & tresabondant de routes sortes de bleds, de vins, de diuers bestail, de prez, de bois, de fontaines, de fleuues, de bains chauds, de lacs, de saffran, de fruits, de mines d'argent, de palais & familles nobles, de chasteaux, bourgs, forteresses, & diuerses marchandises. Duquel pâis le cētre, & ville Metropolitaine estoit le susdit Mont de Gergoye, & maintenant c'est la tresnoble citté de Clairmont

IC2/026





En 1568 l'Allier avait le mauvais esprit de ravager la région de Brassac, et l'année suivante, de couper le chemin d'Issoire à Auzon. Mais cette année est importante surtout pour deux autres faits.

C'est la date du premier registre d'état civil de la paroisse de Saint Martin d'Ollières qui nous soit parvenu.

L'autre événement est la bataille de Cognat-Lyonne, point de départ des luttes religieuses de la Réforme en Auvergne.

GDR/028 En 1563 un canon du Concile de Trente fait obligation aux curés de tenir un registre des baptisés et de leurs parrains pour éviter les mariages entre personnes liées par des parentés spirituelles.

12% des paroisses de Basse Auvergne ont conservé des registres, quelquefois très lacunaires, datés d'avant 1569.

Signalons Saint Etienne de Valcivière (baptêmes de 1544 à 1547), ainsi que Fontannes (1554), Usson et le Vernet (1559), Lempdes et Sainte Florine (1566), Lamothe (1567), Azerat, Sainte Catherine du Fraysse et Saint Martin d'Ollières (1568).

35% des registres commencent en 1569, et seulement 19% des paroisses n'ont rien conservé qui soit antérieur à 1575, ou bien ont attendu l'ordonnance de Blois, signée en mai 1579 par Henri III, et dont l'article 181 ordonnait de tenir des registres

GDR/029 de baptêmes, de mariages et de sépultures.

Les registres d'état civil de Saint Martin d'Ollières sont conservés aux Archives départementales du Puy de Dôme, et classés comme suit:

6E2 396 Saint Martin d'Ollières

Tables décennales 1803/1813 1813/1823
1823/1832 1843/1892

6E2 396 Saint Martin d'Ollières

Décès 1793/An IX

Mariages 1793/An III An V/An VI An IX/An X

Naissances 1793/An III An V/An VII An IX

Naissances/publications de mariage/mariages/décès

An IX/1812 1813/1822 1823/1832 1833/1842 1853/1862
1863/1872. Versement du Tribunal d'Issoire 14/21 octobre 1975.

Le registre 1853/1862 était manquant en 1982 et 1983.

6E3 396 Baptêmes/sépultures

1568/1570 1574/1575 1600/1602 1603/1607

(1606/1607, en mauvais état, n'est pas communicable au public)

6E3 396 Saint Martin d'Ollières

Baptêmes/mariages/sépultures 1736/1747

Baptêmes/mariages 1748/1788 1790/1792

Sépultures 1748/1788 1790/1792

Avec beaucoup de lacunes, qui n'ont guère de chance d'être un jour comblées, nous avons donc des renseignements sur les habitants de Riollas pour les années suivantes:

1568 à 1570 En 1568/1569 le curé Montaignier n'indiquait pas le village d'origine de ses ouailles, mais son successeur le faisait en 1569/1570.

1574 à 1575

1600 à 1607 (lacunes)

1736 à 1788 (lacunes)

1790 à 1872 (lacunes de l'An III à l'An X - 1794/1801)

Ces registres de baptêmes, mariages et sépultures étaient tenus par les curés des paroisses. Lorsqu'ils ont été conservés, c'est presque l'unique source de renseignements sur nos ancêtres à cette époque éloignée. Chez ces prêtres, l'ignorance était souvent grande, mais dans une paroisse où peu nombreux étaient ceux qui parlaient autre chose que le patois, savoir lire, écrire et parler français était preuve de grande culture.

GMH/190 En 1568 le curé de Saint Martin se nommait Montaignier. L'année suivante, c'est l'abbé Echaudelotz (ou Echaudelotz. Je ne donne ici que les noms dont j'ai la certitude. Un connaisseur en paléographie pourrait nous dire si le curé était originaire d'Echaudelys, et tirer bien davantage de ces registres).

En 1574/1575 le curé signe Molin, et en 1600/1605 c'est un Malauzat, nom connu dans la région, car on le retrouve, lui ou un autre du même nom (le sieur Malozat), curé de Saint Martin en 1639.
(AD/43 - 1 H 364 - pièces 5/6)

En 1658 à Saint Hilaire, paroisse limitrophe, c'est encore un Malauzat (ou Malauzet, ou Malaurant) qui habite le presbytère. Les curés devaient également, pour se faire comprendre de tous, parler le patois local et donc leur lieu d'origine ne pouvait pas être très éloigné de leur paroisse d'exercice.

Le 5^e septembre an susdit
 a este baptize mathias
 Ghallat filz a math. Ghallat
 et a marie saulzet ses
 pere et mere toutz de
 Riollles le parin est jehan
 saulzet de Laprunneyre et
 La marine est anthonia
 fourie du s. lieu

L'agrandissement ci-dessus nous restitue un acte de baptême du 5 septembre 1569. C'est la première mention écrite en français du nom de Riollles dans les textes qui nous ont été conservés. En voici la transcription:

Le 5e septembre an susdit	(1569)
a este baptize mathias	(?)
Ghallat filz a math. Ghallat	(?) (ou Ghallot)
et a marie saulzet ses	
pere et mere toutz de	
Riollles le parin est jehan	
saulzet de Laprunneyre et	
La marine est anthonia	(?)
fourie du s. lieu	(Forniè ?)

On trouve ce nom de "Ghallat" auparavant dans un acte de baptême de fin 1568 mais le curé Montaignier écrivait "Jallat". Bien sûr le "gh" se dit "dz", et ce nom patois signifie "gelé".

MDA/094

Comménçant par un acte de baptême en date du 12 août 1568 les registres nous renseignent également sur les noms des familles. En voici un recensement pour cette période de 1568 à 1607.

BARD

19 janvier 1604 - 7 novembre 1604 - 20 août 1605 -
 12 mars 1606 -

BLANCHIER (Blancher, Blanchet) 12 août 1568 où il est question de Benoiste Blanchier du Réal, la marraine de Marion Taunat.

BRAVARD (du Réal) en juin et novembre 1600

COMBES 4 novembre 1603 - 1er novembre 1605 -

DEGEORGES 17 juin 1600 - 19 août 1604 - 9 avril 1606 -

DOZPEUX (d'Estropiat) 7 janvier 1601 -

DUMAS (nombreux à Ollières, Estropiat et au Charrial)

26 juillet 1600 - 7 janvier 1601 - 13 mai 1601 -

DUPUY 1er novembre 1605 -

FAUGERES (de Soulages) 6 juin 1569 -

FOURNIER (nombreux à Riollles)
 5 septembre 1569 - 3 avril 1569 - 27 janvier 1602
 JALLAT (sans indication du domicile en 1568) Le 5 septembre
 1569 on apprend qu'ils sont de Riollles.
 JAMAIS 23 juin 1600 - (François Jamais, le parrain de Margue-
 rite Raby du Charrial)
 LIBEYRE 18 septembre 1600 (baptême de Catherine Lubeyre de Ri-
 beyres, dont la marraine est Catherine Saulzet)
 15 décembre 1603 - 20 mars 1606 -
 MAISTRE 20 août 1605 -
 MALAUZAT (de Riollles et d'Ollières) 21 juillet 1569 -
 (de Soulages) 19 mars 1569 - 7 août 1569 -
 du Charrial) 13 mai 1601 -
 MARION (d'Ollières) 27 avril 1604 -
 (du Réal) 4 janvier 1570 -
 MARTIN 5 février 1569 - 23 novembre 1603 - 19 janvier 1604 -
 27 avril 1604 - puis à trois reprises en 1605, et au-
 tant de fois en 1606.
 MARY utilisé comme nom de famille le 10 juillet 1605.
 MAURIN 19 août 1604 -
 MAZAL (de Malaure) 10 mai 1570 -
 (d'Ollières) en décembre 1600, le baptême de Jehan Ma-
 zal dont le parrain était Jehan Taunat.
 MAZOLLET 19 janvier 1604 -
 MOZEL 12 mars 1606 -
 NOZERINES 21 octobre 1569 - 8 janvier 1601 -
 Cette famille est connue à Brioude dès 1575. En Biblio-
 thèque municipale de Clermont, le dossier N° 1267 du
 Fonds Paul Le Blanc contient une importante documenta-
 A65/102 tion sur ces orfèvres brivadois. Quels liens avaient-
 ils avec cette famille du bourg de Saint Martin, con-
 nue dès la fin de 1568 ?
 NURY 19 janvier 1604 -
 OLLIER 23 novembre 1603 -
 PASSEMARD 30 janvier 1569 - 4 janvier 1570 - 10 mars 1570 -
 18 avril 1605 -
 PASTURAL 15 décembre 1603 -
 PRADON 16 mars 1601 -
 RABY (de Riollles, de Ribeyre et du Charrial)
 11 mars 1570 - 23 juin 1600 - 26 juillet 1600 -
 ROUSSET (ou Roussel) 27 janvier 1602 -
 SAULZET 5 septembre 1569 - 18 septembre 1600 - 19 janvier 1604
 7 novembre 1604 -
 THONAT C'est Marion TAUNAT qui inaugure le registre le 12 août
 1568. Peut-être n'est-elle pas de Riollles, mais ce nom
 y est très fréquent ensuite (10 mai 1570 - 11 août 1603
 par exemple), et il y aura toujours des Thonat à Ri-
 olles jusqu'en 1983.

Trois siècles plus tard, en 1868, de tous ces
 noms de familles, on retrouve les suivants à Riollles:
 Bravard, Dumas, Fournier, Libeyre, Marion, Mazal, Passe-
 mard, Pradon et Thonat. Ce qui signifie qu'après trois
 siècles 30% des noms ont survécu SUR PLACE, sans tenir
 compte des probabilités de retrouver les noms absents
 de cette courte liste dans les villages voisins de la
 commune de Saint Martin ou dans les communes limitro-
 phes. Dans l'intervalle l'état civil était passé en
 d'autres mains. Les curés ont assumé cette tâche jus-
 qu'à la Révolution. Ensuite, "l'officier de l'état ci-
 vil de la commune", c'est-à-dire le maire ou l'adjoint
 a pris la relève.

Rien ne nous permet de porter un jugement par-
 ticulier sur ces pasteurs, mais la situation des prêtres

n'était guère brillante, nous dit l'historien André Georges Manry. Les curés, faute de ressources, devaient souvent pour vivre travailler comme des paysans et "leurs ouailles décédaient sans sacrements".

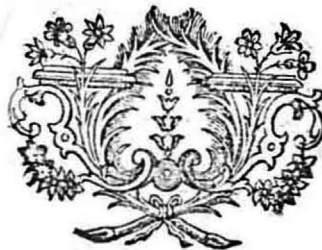
AV2/436 Certains même menaient une vie peu digne, se
GMH/261 mêlant de façon tapageuse aux fêtes populaires, et fréquentant les tavernes "pour boire et manger".

Une réforme était nécessaire. Préconisée par le Concile de Trente, de 1545 à 1563, elle n'avait jamais été appliquée.

Cette réforme allait venir d'Allemagne. Elle se fit soudain très pressante le 6 janvier 1568 au village de Cognat-Lyonne près d'Escurolles dans l'Allier. Ceux qu'on allait appeler "les Huguenots" y avaient vaincu une armée royaliste commandée par Gaspard de Saint Hérem, ouvrant par là toute une ère de guerres

AV2/429 religieuses.

IC2/035





MJB/020 A Amboise, le 7 avril 1562, le roi avait autorisé aux Huguenots l'exercice de leur religion, notamment à Sancoins, Guéret, Saint Pourçain, Aurillac et Issoire.

REH/092 Dès cette date, Issoire était devenue luthé-
GMH/274 rienne. En 1564 elle est prise par l'un des régiments de Monluc et contaminée par la peste que transportaient ces troupes. 2400 personnes meurent de cette maladie. Elle redevint catholique, mais le Capitaine Merle la prit le 14 octobre 1575. Catholiques, protestantes, royalistes ou ligueuses tour à tour, les villes auvergnates passaient ainsi de main en main au hasard des batailles.

REH/094 En 1566 Catherine de Médicis était venue en visite à Clermont, et un serviteur de sa Majesté avait vu l'Auvergne sous un beau jour.

SEM/212 "Le pays de Limagne est fort belle vallée avec des vignes, des bledz ... aux côtés d'icelle il y a fort belles montagnes auxquelles grande abondance de bestial, entre lesquelles des brebis qui ont de la laine pendante jusqu'en terre ... Sur les Monts Dorés, en tous temps de la neige. Il y a une haulte montagne que l'on appelle le Puy de Dosme. Sur icelle montagne un grand gouffre duquel il sort ordinairement une grande fouldre de gresle et tonerre qui gaste les bledz des vallées".

Onze ans plus tard, la guerre est là encore.

AV2/471
MJB/045

Le 12 juin 1577 Issoire est rasée par les troupes royalistes sous les ordres du Duc d'Alençon, de Louis de Gonzague et du Duc de Guise, qui se retirent à Brioude avec les femmes et le butin, pour s'y reposer trois semaines.

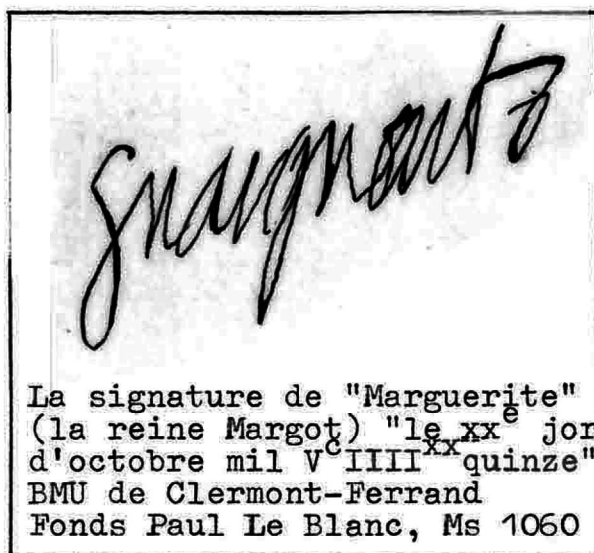
"En l'an 1579, jour Nostre-Dame de mars, tumba une estoille à ung village auprès de Monastier, appelé la Besseyre, où il fust bruslé cinq maisons & ung homme & plusieurs bestailh. Fist beaucoup de mal.

MJB/052 Plaise à Dieu de nous préserver de telz inconvéniens & nous tenir en sa garde".

Le pape Grégoire XIII avait entrepris de réformer le calendrier julien, dont les années comptaient onze minutes de trop. Le nouveau calendrier grégorien effaça le retard qui atteignait dix jours. Cette réforme fut adoptée en France en décembre 1582.

"An moys de novembre fust envoyée une bulle de la part de nostre Saint Père le pape au seigneur evesque & à la justice, contenant que suyvant ce qu'il y a environ neuf cens ans, estoit besoing de couper & diminuer l'année de dix jours à celle fin que l'esté ne vint à se assembler avec l'hiver, et le jour de bissexe fut rayé pour l'advenir, chose que par le conseil du Saint Père ce fust trouvé expédient & nécessaire pour le repos publicq. Et ce fust publié tant à cry publicq de trompette, que audictoire de la seneschaucée, & paroisses par les curés & vicaires, tellement que le jour 10e décembre passé, le jour de lendemain prochain fust compté 20e de décembre; par ainsi les festes de Nohé furent avancées de dix jours & despuys a esté ainsi observé".

MJB/080
ODG/541



L'assassinat du Duc de Guise, puis de Henri III ranime les combats entre les ligueurs (catholiques) et les royalistes (le parti de Henri IV). Jean Louis de la Rochefoucault, comte de Randan, chef des ligueurs avait pour lui Riom, Billom, Brioude, le Broc, Ardes, Sauxillanges, Usson. Le roi comptait Issoire, Clermont, Vic le Comte, Auzon, Nonette parmi ses alliés. Toute la région est ravagée par les combats.

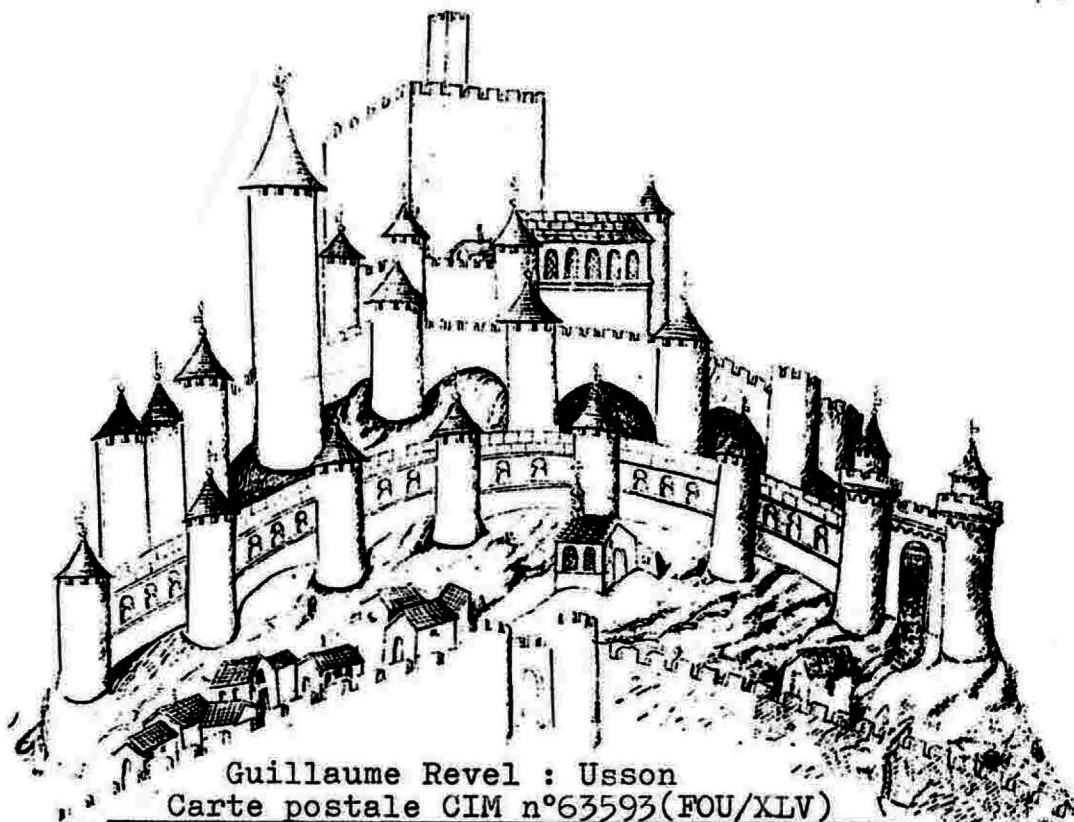
REH/096 Henri IV avait renvoyé Marguerite de Valois à Usson. Elle était ligueuse. Arrivée le treize novembre 1586, REH/097 elle va rester une vingtaine d'années dans sa prison VAM/039 dorée. Elle n'en partira qu'en juin 1605.

En mars 1589 Randan investit le château du Mas de Saint Just près Brioude. On lui envoie du Puy "deux pièces de batterie", mais les huguenots s'échappent de nuit.

MJB/116 Le 14 mars 1590 une bataille a lieu à Cros-Rolland, entre Saint Yvoine et Issoire. Randan est tué, mais Issoire est reprise par les royalistes. Riom et d'autres villes font leur soumission au roi après cette bataille.

AV2/479

REH/097 "Montrez que vous êtes Auvergnats, c'est-à-dire fidèles et bien avisés", leur dit-on.



Guillaume Revel : Usson
Carte postale CIM n°63593(FOU/XLV)

"Du haut de son château la Reine Margot vit ses amis taillés en pièces et le comte de Randan leur chef tué le même jour que le roi son mari triompha de ses ennemis à Ivry, et bien que cette place ne craigne que le ciel, que rien que le soleil n'y puisse entrer par force, et que sa triple enceinte méprise les efforts des assaillants comme un roc élevé les flots et les vagues, la nécessité toutefois y entra et l'obligea, pour en éviter les outrages, d'engager ses pierreries à Venise, espérant peu, craignant tout, car tout était en désordre autour d'elle".

VAM/045 (Olivier de Costes : "Père Hilarion" op.cit.)

Ces luttes politiques et religieuses se déroulaient sur fond de peste. Il y eut à Aigueperse en 1581 1200 morts, et 4000 à Riom en 1588.

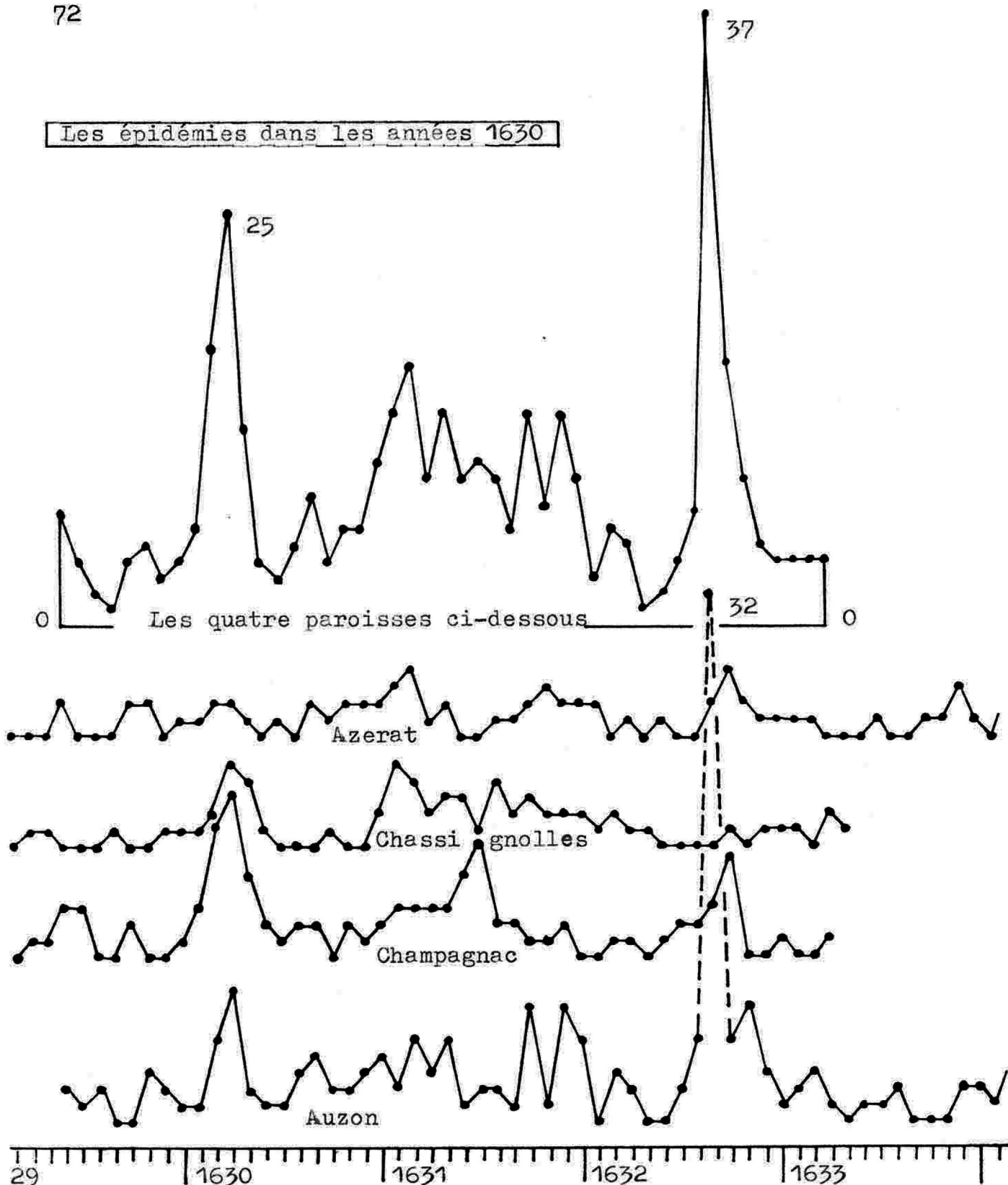
AAA/001 Saint Ilpize en Haute Loire en avait souffert en 1582.

En 1594 c'est la disette et la famine. "Le blé se vendit jusqu'à quatre livres et dix sols le quarton de vingt-cinq livres, poids de marc".

PGX/452 "Parmi les plus désastreuses maladies étranges
AGL/281 et contagieuses, il y en eut une en 1606 qui avait tous les caractères de la peste et qui après avoir produit une énorme dépopulation dans le Livradois fut portée à Riom par un nommé Sirmond d'Arlanc", nous dit la chronique. 1606 est précisément la date du tableau peint sur bois qu'on trouve dans l'église de Sauxillanges, et relatant la vie et le martyre de Saint Crépin et de Saint Crépinien, patrons des artisans du cuir. Ces oeuvres sur commande s'exécutaient souvent à l'occasion d'un vœu. Les circonstances de l'époque laissent assez supposer qu'il s'agirait d'un vœu pour l'arrêt de la peste qui ravageait la région.

Il existe des archives fragmentaires de l'état civil pour Auzon, Azerat, Champagnac, Chassignolles, Peslières, Sainte Catherine du Fraysse, Saint Hilaire, correspondant à 1630 environ, l'époque d'une

Les épidémies dans les années 1630



forte épidémie de peste dans la région, mais rien pour Saint Martin d'Ollières.

A Azerat, du 24 mai 1613 au 30 avril 1643, soit trente ans, il y eut 317 morts pour une période où l'état civil ne semble présenter aucune lacune, soit 10 à 11 morts par AN. En tenant compte de la longévité moyenne à l'époque, les spécialistes pourraient calculer la population du lieu.

Ce sont les données les plus régulières. On y trouve des "pointes" pour novembre 1622 (5 morts), avril et mai 1627 (9 morts), février 1635 (5 morts), et surtout avril et mai 1641 (20 morts).

Ces "pointes" ne correspondent pas aux épidémies des paroisses voisines telles que Champagnac, Auzon ou Chassignolles, sauf pour 1627, où il y eut 11 décès à Auzon entre le 3 avril et le 21 mai. Des tracés qui précèdent, on peut conclure que les mortalités les plus importantes raisonnablement documentées se situent en avril 1630 et surtout en septembre et octobre 1632.

La contagion semble se développer d'abord en plaine, à Auzon, avant d'atteindre la montagne avec un retard d'un mois, à quelques exceptions près. Azerat s'est protégé en avril 1630, et Chassignolles en septembre 1632. Faute de documents spécifiques, et à cause des exceptions ci-dessus, on ne peut toujours pas dater la grande épidémie de peste à Saint Martin d'Ollières dont nous parle la tradition, mais il y a de fortes présomptions que 1632 soit la date que nous recherchons.

Chaque paroisse semblait en souffrir tour à tour, et le mal rôdait constamment. En 1628, il y a 3000 morts à Aurillac. L'année suivante, la peste ravage le Puy et sévit à Saint Flour, qu'évite Richelieu qui traverse l'Auvergne en litière en août et septembre. Avec l'armée de Bassompierre, il remonte de Montauban à Fontainebleau par Brioude et Issoire.

Un an plus tard encore et la peste est signalée tout autour de Brioude comme nous l'avons vu.

1630 fut appelée "l'année du déluge parmi nous", avec une grande pénurie de blé occasionnée par des pluies torrentielles et continues d'octobre 1629 à avril 1630.

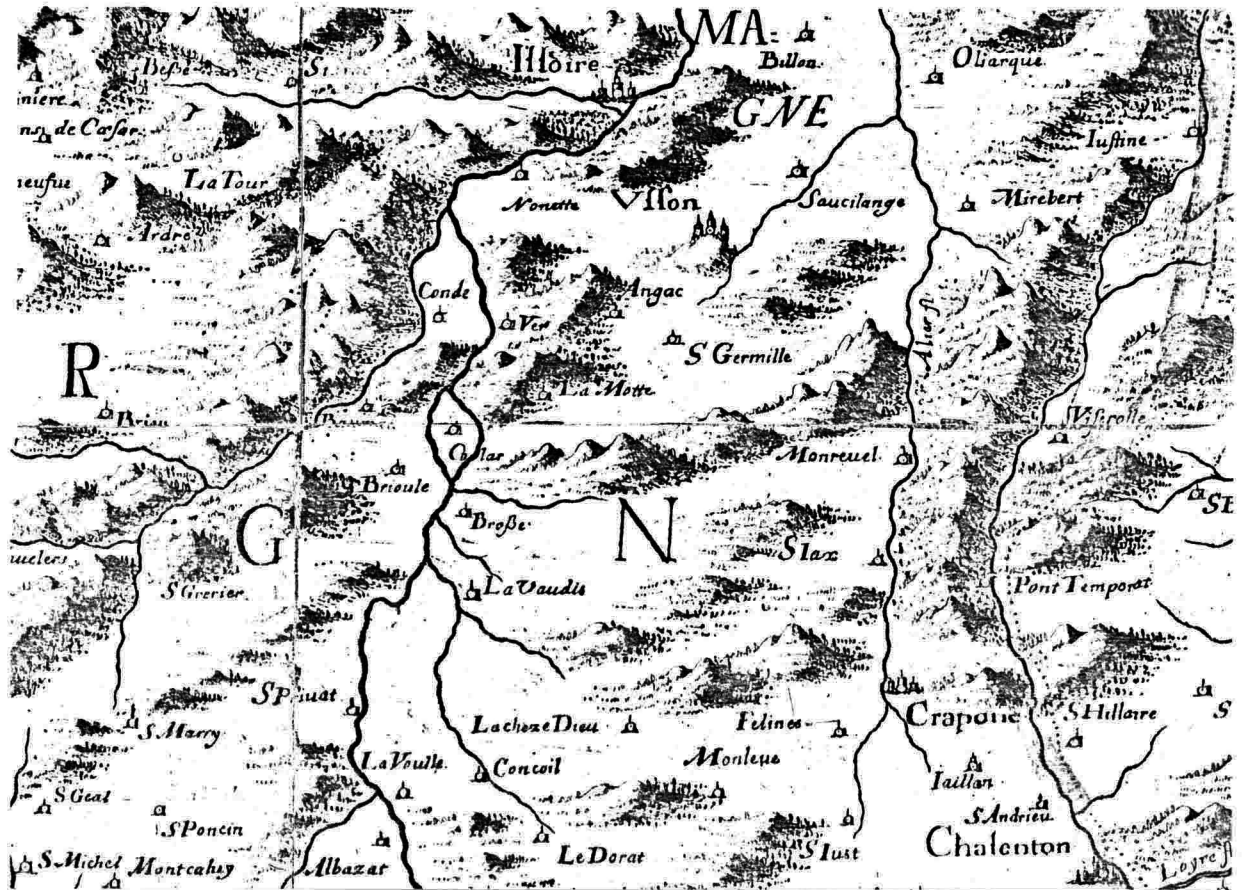
L'année suivante fut très meurtrière et le retour de la peste fut attribué en certains lieux à une balle de vieux drapeaux, disait-on, destinés au moulin à papier de la Vernadelle, près d'Ambert.

Cette même année 1631 il mourut 22 personnes à Orsonnette entre le 6 octobre et le 6 décembre sur un total d'environ 180 habitants.

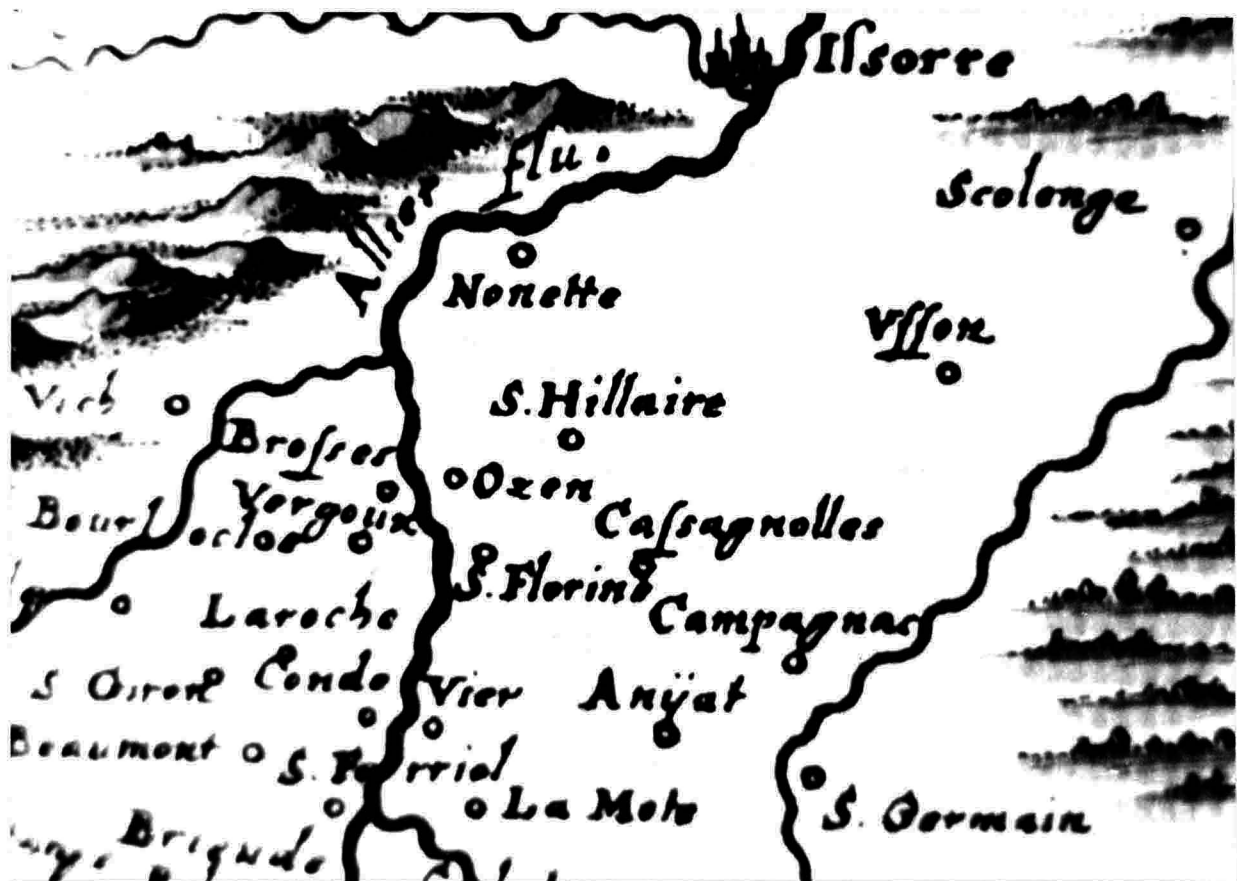
"Les terres étaient incultes et pleines de chardons. Plus de trente paroisses étaient abandonnées depuis sept ou huit ans. Les habitants s'étaient réfugiés en Espagne pour y mendier. Les laboureurs qui se mettaient à cultiver étaient pour la plupart dévorés par les loups".

Brioude en 1636 d'après Guillaume Rome: "Tableau du Voeu pour la peste de 1630". Ce tableau se trouve dans la sacristie de Saint Julien de Brioude.





1643. Partie d'une carte de la région. BMU de Clermont-Ferrand



1644. Partie d'une carte du Duché d'Auvergne. BMU de Clermont



LES GRANDS JOURS D'AUVERGNE

Le 8 septembre 1633 commencent les travaux
VAM/039 de démolition du château d'Usson.

A Paris Richelieu essaie de renforcer le pouvoir royal, et il n'y va pas par quatre chemins. Les mesures prises sont radicales. Ce qui gêne doit disparaître.

Le château de Nonette est également condamné le 2 novembre 1633. Le maçon Lionnet Meusnier y gagnera dix mille livres.

En visitant un château de la même époque tel que celui de Bonaguil à Saint Front sur Lémance dans le Lot-et-Garonne, construit de 1480 à 1520, on imagine ce que devaient être Usson ou Nonette, et ce que le réalisme politique de Richelieu nous a fait perdre en richesses artistiques.
GPQ/680
B40/361
SEM/238
REH/100

Si nous ne gardons pas grand chose des châteaux importants, tout ne disparaît pas pourtant. Madame Fournier croit savoir qu'à Valivier de Saint Hilaire il y aurait encore un tilleul qu'on dit remonter à l'époque de Sully.

En 1636, dit Chabrol, Louis XIII crée à Brioude une sénéchaussée et un présidial, supprimés par
AV2/449 un édit du mois de mai de la même année.

En 1655 on signale des pillards qui ravagent
GMH/297 tout le plat pays autour d'Issoire.

1658 est la date de la plus ancienne mention écrite connue du village du Mazelet, dans les registres de baptêmes de la paroisse de Saint Hilaire.
(AD/43 Section E, dépôt 141 - 1)

*Le x^e apuril 1658 a esté Baptisée Jeanne
Curabet du mazellet fille de Léonce (?) et de
Jacquette mazelles son parrain Mathieu curabet
sa marrene Jeanne Cavard.*

Le x^e apuril 1658 a esté Baptisée Jeanne
Curabet du mazellet fille de Léonce (?) et de
Jacquette mazelles. son parrain Mathieu curabet
sa marrene Jeanne Cavard.

Les noms de Curabet, Mazal et Cavard existent
toujours dans notre voisinage immédiat.

On retrouvera d'ailleurs ces mêmes Curabet
dans les registres 79 ans plus tard (pour citer un exem-
ple) et cette fois l'un d'entre eux saura signer de son
nom l'acte de baptême de Pierre Ostalier, le 3 septem-
bre 1737. (AD/43 6E 216 - 1)

*Pierre ostalier fils legitime d'antoinette et a jeanne charles du lieu
du mazellet parr. de St. hilaire est né et a été baptisé
le troisième septembre mil sept cent trente sept. son
parrain a été pierre curabet du lieu de Courthille parrain
sa marrene magguite stene. furent presents aux baptêmes
jacques croze et Jean curabet qui ont signé. Curabet croze
en que au d. jour et an
C. V. de riere curé*

REH/100

Le 26 septembre 1665 commencent les "grands
jours d'Auvergne". La justice a enfin rendez-vous avec
les châtelains qui pressuraient la région. Jusqu'au
30 janvier 1666 une série de procès mettent leurs com-
ptes à jour, prouvant au peuple que les nobles ne sont
pas au dessus des lois.

FLE/041

FLE/069

Les Grands Jours d'Auvergne firent trembler
quelques criminels de la région. On exécuta le 23 octo-
bre 1665 le vicomte de la Motte-Canillac. On condamna
à mort le curé de Saint Babel qui avait tué un de ses
paroissiens. On "jugea à mort" le baron de Cusse qui
avait assassiné Monsieur de Champestières dans sa mai-
son.

FLE/165

Beaucoup de ceux que leur conscience travail-
lait quittèrent la région, qui auparavant la mettaient
en coupe réglée.

Esprit Fléchier nous rapporte tous ces procès
et témoigne également sur la sorcellerie qui faisait
pièce à la religion.

"M. l'Intendant avait fait arrêter un prési-

dent de l'Election de Brioude, qu'on accusait particulièrement de magie. Un de ses valets déposait qu'il lui avait donné des caractères qui le faisaient quelquefois élever de terre, lorsqu'il était à l'église, à la vue de tout le monde. Il trompa la vigilance de ses gardes et se jeta dans les bois et les montagnes, où l'on le poursuit encore depuis trois jours".

FLE/038

Voici comment on jetait un maléfice sur une personne à qui l'on voulait du mal:

"Il s'était servi d'un bois de coudre que, l'ayant partagé en deux, il l'avait attaché à une cheville du même bois, et qu'il avait prononcé trois fois une invocation magique qui fait peur et que je n'oserais redire. L'Eglise, qui est bonne mère, fit brûler ce bois perfide".

FLE/040

On retrouve certaines de ces recettes magiques dans le "Petit Albert", extrait d'une oeuvre plus importante publiée à Lyon en 1651, et écrite longtemps auparavant, vers 1250. Ce "Petit Albert", trésor de recettes magiques, a connu de multiples éditions depuis.

IC1/248





BOIS ET CHARBONS

LES SAPINIERES

De Vichy où il passe du bon temps, Esprit Fléchier nous donne sa description de la Limagne.

FLE/026
SEM/371 "La rivière d'Allier qui serpente dans ce val-
lon et qui porte en cet endroit de grands bateaux, est
un des plus beaux ornements de cette campagne. On tra-
vaille à la rendre navigable entièrement, à l'occasion
d'une mine de charbon qu'on a trouvée dans les monta-
gnes".

AV3/011 Il s'agit là très probablement de Brassac.
Ce n'est qu'au quinzième siècle que l'on a songé à ti-
rer parti des houillères du bassin de Brioude. La tra-
dition locale en rapporte l'initiative à un sieur Ra-
vez, habitant de Lamothe, nous écrit Michel.

DOR/125 Les travaux des anciens ont suivi les couches
de la Ronzière et de la Combelle jusque sur le bord de
l'Allier. La couche de la Cure a donné lieu à des fou-
illes sur le chemin d'Auzat à Issoire, dans la maison
du curé à Auzat même, et entre Auzat et Jumeaux.

DOR/126 Le puits de la Vieille Machine fut ouvert en
1807, sur une profondeur de 178 mètres. En 1809 on y
installa une machine à vapeur de huit chevaux, la pre-
mière ayant fonctionné dans le bassin de Brassac.

DOR/242 A la Brugère (Fressanges, Champagnat le Jeu-
ne) le charbon, qui affleure la surface sur 65 hecta-
res, a donné lieu à quelques fouilles vers 1836: une
galerie, trois puits de 12, 15 et 30 mètres, et une
fendue de 3 mètres, avec de maigres résultats.

Ces mines de charbon ont représenté pour les hommes de la région une source de travail, surtout au début du 19ème siècle.

REH/106 A partir de 1665 l'Auvergne agricole va se trouver dirigée par une série d'intendants de valeur qui vont s'efforcer de la faire prospérer. Trudaine, Ballainvilliers, Montyon, qui ont leurs rues à Clermont, sont devenus des noms familiers.

GMH/301 En 1667 un droit douanier sur le charbon anglais rend le charbon auvergnat concurrentiel. C'est une bonne affaire pour Brassac et Sainte Florine.

Pour 1669 nous avons une trace des impôts payés au clergé, dans un dénombrement donné au bureau des finances de Riom par la prieure de Lavaudieu, les prieures de Chassignolles, de Bonneval et de Toul, et les obières du couvent de Lavaudieu, du 31 mai 1669 au 30 juillet 1670.

"La dicte dame a acoustumé de lever anuellement le cens (...)

Plus, luy est deub annuellement sur le village du Monsel (probablement le Mozel ?) et ses appartenances dans la paroisse de Saint Martin d'Olières,

argent 8 sols
soigle 12 cartons

SPI/582 avoyne 4 cartons, plus avoyne 14 raz et 3 copes".



TDP/021 Une "sapinière" auvergnate (?) au Pont-au-change.

AED/043

REH/110

SEM/245

VYL/187

SEM/371

Cette même année de 1669 Colbert fait améliorer la navigabilité de l'Allier depuis Jumeaux.

Gimeaux (Jumeaux) et Brassac étaient les centres de la fabrication de bateaux qui occupait plusieurs centaines d'ouvriers.

La voie normale d'expédition des fûts et bois d'Auvergne était l'Allier où, au 18ème siècle, la navigation commençait dès Lamothe près Brioude.

Là, ainsi qu'à Brassac, les bois descendus de la région de Saint Germain l'Herm ou de la Chaise-Dieu étaient rassemblés pour constituer des radeaux. Ces "sapinières", chacune montée par quatre hommes, chargées au passage de charbon de Brassac et d'Auzat, ensuite de vin, de pommes, de papier, de la "clincaillerie" de Thiers, étaient groupées en convois à partir de Pont du Château. De là, quelques sapinières descendaient l'Allier, puis la Loire jusqu'à Nantes, la plupart allant par le canal de Briare, ouvert en 1642, jusqu'à Paris qu'elles atteignaient au bout de dix-huit jours à un mois d'une navigation difficile et rendue coûteuse par les péages.

En 1772 il y eut plus de 2000 radeaux ainsi construits. De 1725 à 1732 des poursuites furent engagées contre le prieur de Saint Germain l'Herm dont le bailli était accusé - affaire sans suites - de vendre à des particuliers des arbres réservés à la marine royale et marqués de ce fait de la fleur de lys.

PRG/364

TP1/001





LES LOUPS

La lutte contre les loups préoccupa les intendants. Ces animaux, qui pullulaient dans la montagne, répandaient la rage, s'attaquaient aux troupeaux et terrorisaient les hommes.

Un arrêt de décembre 1730 créa un fonds, dit "des têtes de loups" sur lequel furent octroyées des primes pour chaque fauve tué. Les destructions massives (53 jeunes ou adultes en 1784 dans la seule subdélégation de Riom) en firent diminuer le nombre et les dégâts.

En Haute-Loire, dans les six années précédant la Révolution, on en a tué 6 à Saint Maurice de Lignon, 7 à Saint Paulien, 9 à Présailles, 11 aux Estables, 14 à Saint Jean Lachalm, 17 à Retournac, 17 au Monastier.

MER/6bis

En 1839, le thermomètre montait à Clermont dans l'après-midi du 25 décembre, au dessus de 18°. L'hiver ne s'est pas fait sentir dans la chaîne de montagnes qui limite l'Auvergne à l'est, et cependant, l'arrondissement d'Ambert est depuis quelques jours dans un état d'alarme et de terreur assez légitime. Des loups affamés, que d'autres disent enragés, ont parcouru des villages et se sont jetés avec fureur sur

des hommes, des femmes et des enfants.

B40/063 Quarante personnes ont été plus ou moins grièvement blessées dans le canton de Saint Germain l'Herm.

Après 1860, les loups disparurent. Ils s'étaient raréfiés au début du siècle, mais l'Auvergne en avait tué encore 32 en 1850, et 34 en 1851.

GMH/408 Il ne reste maintenant que la tradition orale et bien sûr quelques légendes pour nous parler des loups. Le "meneur de loups" s'appelle chez nous le "liancade", et les écrivains locaux ont raconté son histoire, par exemple A. Bonnefoi et l'Abbé Julien Lespinasse, dont nous reproduisons ci-dessous les textes.

La légende des loups du Liancade

Il y avait une fois un homme surnommé « Liancade »; il habitait les sombres forêts de Chassignolles et passait sa vie à dresser des loups; il en avait constitué une meute qui faisait la terreur du pays. Venait-on à manquer de respect à Liancade, l'irascible dresseur exerçait des représailles et envoyait aussitôt ses loups dévorer les moutons de ceux qui n'accédaient pas à ses moindres désirs.

Un jour, le Cadelou, de Courtilles, revenait du moulin avec son chargement de farine trainé par ses deux vaches, la Blonde et la Violette. Il faisait nuit et il ne se sentait pas très bien rassuré; passant près du bois, il aperçut une lueur insolite: c'étaient les loups de Liancade rassemblés autour du feu allumé par leur seigneur et maître. Le Cadelou appela à l'aide; Liancade accourt et lui propose de le faire accompagner jusqu'à son domicile par deux de ses « bestiuines », en lui recommandant de ne point se retourner et de remettre, dès son arrivée chez lui, une tourte de pain bis partagée entre les deux animaux.

Croyant être escorté par deux chiens, le Cadelou achève tranquillement son voyage; parvenu dans sa chaumière, il appelle sa femme et lui enjoint de partager la tourte comme il avait promis. L'épouse, poussée par une légitime curiosité, s'avance prudemment et s'aperçoit avec terreur que les deux compagnons de son mari sont des loups; hurlant d'effroi, elle exécute en tremblant la consigne et s'empresse de congédier les deux indésirables, tandis que le pauvre Cadelou, moins courageux que son épouse et froussard par nature, ne trouva rien de mieux que de s'évanouir. Toutefois ce souvenir ne dut pas lui être très cuisant, puisqu'on assure qu'il mourut à l'âge de 140 ans, et des suites d'un accident, sans quoi il serait peut-être encore vivant...

Quant à Liancade, il passait pour ce que nous appellerions aujourd'hui un « surhomme »; quand il tomba en agonie, il était tellement agité que l'on dut lui passer un joug sur la tête pour l'aider à trépasser.

On parle toujours du Liancade et de ses loups dans la région de Chassignolles, qui était d'ailleurs infestée de ces dangereux carnassiers. Les habitants leur faisaient une chasse acharnée, à l'aide de fers et de pièges spéciaux dont notre ami, feu le Dr Olivier de Champagnac, avait pu rassembler de curieux spécimens dans son intéressante et riche collection d'objets anciens et locaux.

LIANCADE

L'HOMME AUX LOUPS

« Il était, disait l'aïeule, du côté de Saint-Hilaire. Je l'ai vu bien des fois chez la Marianne, près du foiral, quant à la Toussaint il venait montrer ses loups..... » Et tout en repassant amoureusement le tulle souple de la coiffe, la bonne vieille de nouveau contait l'histoire terrible qui me glaçait d'une délicieuse épouvante.

« Un soir d'hiver, Liancade arrive chez un brave paysan, entre et s'assoit : il veut le gîte pour la nuit. La ferme est seule, près des bois. Le patron pourtant n'est pas de ceux qu'on apeure aisément et l'arrogance de l'intrus, loin de l'intimider, lui met le sang aux oreilles — « Médor ! », dit-il, et le fidèle berger bondit de dessous la table large, crocs en avant. L'autre a compris. « Va bien ! » lance-t-il en gagnant la porte, un éclair étrange dans les yeux. « Va bien ! tu me la paieras avant longtemps !... »

Au matin, le parc à moutons, à deux cents pas de la ferme, n'était plus qu'une épouvantable boucherie. Liancade s'était vengé.

..... Une autre fois, c'est un cabrettaire, qui, par une nuit de Noël, se trouve assiégé par les loups..... Après avoir mené la bourrée toute la nuit à Ollières, il est parti sur le coup de deux heures, la messe terminée. Sur la neige durcie, ses sabots de frêne crissent, lugubres, dans le silence bleuté et glacial. Il va pourtant, malgréant contre les souches traîtresses, les jambes lourdes de fatigue et de trop copieuses potées, quant à l'orée du bois, voici une grange abandonnée ; elle offrira sans doute un abri. La porte grince sur ses gonds et l'homme, à la clarté de la lune, distingue dans le foin où il se laisse voluptueusement tomber, une dizaine de trous ronds, bizarres. « Quelque bête sera venue nicher par là, ces jours derniers, » pense tout haut notre cabrettaire à demi rassuré. Il est trop bien ici pour reprendre sa route ; et cependant il ne se sent point en sécurité. A tâtons il découvre enfin dans la pénombre, une mauvaise échelle qui mène à une sorte d'étage, à deux mètres du sol. Voilà son affaire ! Il sera mieux là-haut. Et, reprenant à terre sa cabrette, il se hisse jusqu'aux mauvaises planches, s'allonge, heureux enfin, sur un tas de fougères, contre le mur.

Tout à coup, la porte s'ouvre : Jeandu, comme on pense, ne bouge pied ni patte. Une forme humaine, puis une voix, celle de Liancade !...

— « A tiu, Piarre !... A tiu, Jeannot !... A tiu, Nannette !... » Et à chaque nom, le pauvre musicien voit défilér à la porte deux oreilles pointues. Les loups !... Il en passe cinq, six, huit, neuf dans le plus complet silence, les yeux luisants comme des charbons. Et puis l'homme s'approche, constate que son étrange troupeau est bien gité, referme la porte et s'en va.

Figé de peur, le cabrettaire n'ose même pas penser à ses compagnons de chambrée. puissent-ils ne pas penser davantage à lui !... Bientôt un grognement monte... un autre, plus fort... un autre encore...

L'homme est éventé et les neuf loups, dressés contre le mur, assiègent le malheureux ! Il les sent là, tout près ; il voit dix, cent, mille paires de tisons ardents braqués sur lui... Il est à l'abri bien sûr !... Mais avec ces diables de bêtes !... Oh ! une idée !... la cabrette !... Et c'est bientôt, dans la grange perdue, près des bois solitaires et muets, un infernal vacarme, une « trêve » à faire pâlir de jalousie tous les draïs de Rasclacoudona et d'ailleurs !

— « Les loups, petit, n'aiment pas la musique !... »

Déchirant leur couenne, hurlant de douleur, ceux de Liancade s'écrasent sous la porte vermoulue : en un clin d'œil, la grange est vide !...

Jeandu laissa là son lit de fougères, dégringola de son perchoir et, comme un fou, prit sa course dans la nuit... « Tu as bien arrangé mes loups, l'autre jour ! » lui jetait, à quelque temps de là, à la foire de Champagnac, le terrible meneur, évidemment sorcier. L'autre fit la bête « Chance que je ne sois pas sûr ! Tu me la paierais cher, cabrettaire ! » Le musicien en était quitte pour la peur : il l'avait échappé belle.

— « Grand'mère, celle des bois, maintenant. »

— « Un soir, vers minuit, un brave paysan s'en revenait de la foire de l'Avent où il avait vendu sa vache. Elle ne faisait jamais de veau, la gueuse, et il avait fêté dans les auberges son heureux marché. Pour être plus court, il avait laissé la route et avait pris par les bois de Combaneyre, où son père lui avait même laissé une bonne « liste » ; mais se diriger, la nuit, à travers les sapins épais qui tous se ressemblent n'est point chose facile : il se perdit. Sacrant et jurant, il errait à l'aventure, à la recherche d'une sente qui le guiderait, quand, tout à coup, au détour du ravin, il aperçoit, entre les arbres, un grand feu. « Té ! » pense notre homme, « qu'ès aco ? » et lentement, doucement il se dirige vers la clairière où il croit distinguer, près du feu, un homme et son chien.

Soudain, un hurlement ! deux ! trois ! L'homme est entouré ! Trois loups le cernent, oreilles dressées, dents blanches, yeux de braise ! « Arrive ici », crie de la clairière Liancade, dont la voix résonne, tragique, dans le silence et la nuit....

Fuir ? Les terribles bêtes sont là, sur lui. Il n'y a qu'à obéir et le malheureux s'avance, mort de peur, vers l'homme qui, debout en avant du feu, détache sur la flamme son ombre fantastique.

— « Que viens-tu faire ici ? gronde-t-il ? Pourquoi viens-tu nous déranger ? L'autre, la voix blanche, s'explique.

— « Ah ! c'est toi, Routissou ! Allons, approche et chauffe-toi.... Ils te font peur, on dirait. — Paix, vous autres ! — Tiens, en voilà un qui va te servir d'escabeau. Couche-toi Piarrou ! Là, toi, assieds-toi dessus.

— Oh ! merci ! bafouille le brave paysan, je veux continuer mon chemin ! — Assieds-toi, je te dis ! il ne bougera pas. » L'autre s'exécuta, dut rester un quart d'heure sur ce siège peu rassurant, qui, d'ailleurs, ne remuait pas plus qu'un loyal tronc de chêne. — « Maintenant tu vas partir, reprit Liancade ; tu es « perdu, je vais te donner deux guides : avec eux, sois sûr qu'il ne t'arrivera rien. » Notre paysan jura qu'il se retrouverait bien tout seul, qu'il se passerait bien de guides et qu'au surplus il ne voulait pas déranger ces braves animaux. Une fois de plus, il dut en passer par la volonté du terrible meneur de loups.

Flanqué de ses deux gardiens, il s'enfonça à nouveau dans la forêt, persuadé que sa dernière heure avait sonné.

Point. Arrivés à la lisière du bois, les deux loups soudain s'arrêtèrent, firent demi-tour, cependant que l'autre prenait ses jambes à son cou et arrivait plus mort que vif à la ferme. »

Liancade donc était une sorte de sorcier. Au reste il avait pacte lié avec le diable. Sa femme — il paraît qu'il était marié — avait eu de lui six enfants. A peine étaient-ils nés qu'ils disparaissaient sans qu'on sût qui venait les prendre.

Le curé consulté enfin déclara que le démon emportait les enfants. Pour l'empêcher d'enlever le septième, qui allait naître bientôt, c'était bien simple, il fallait d'avance constituer le parrainage.

On choisit donc parrain et marraine et le nouveau-né effectivement resta à la maison ! !...

Et voilà l'histoire de Liancade. L'homme a-t-il existé comme l'affirment les anciens ? C'est bien possible après tout. Mais gardons-nous de tenter la moindre explication : Liancade, c'est l'homme aux loups !.... l'homme terrible et mystérieux des grands bois, l'homme aux loups !...

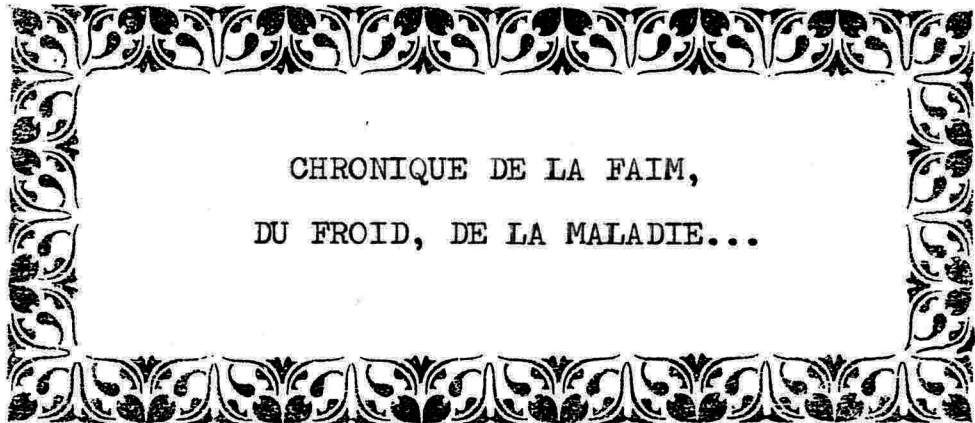
Chavaniac, Juillet 1926.

A27/130

A. BONNEFOI

BGT/061 (c) Hachette.





CHRONIQUE DE LA FAIM,
DU FROID, DE LA MALADIE...

AGL/283 En 1666 il y eut un froid excessif et tel que
de mémoire d'homme on n'en avait jamais éprouvé. 1670,
1671 et 1672 virent également une série de mauvais hivers.
LR2/203 En 1692 et l'année suivante, des fièvres pestilentiell
causèrent encore plus de mortalité que les contagions
précédentes. Elles décimèrent tout le Livradois.

AGL/282 En 1693, pluies tardives et gels de printemps:
il n'y a plus de blé, la moisson est catastrophique. En
GMH/303 1694 et 1695 l'hiver est très rude. On trouvait partout
LR1/085 des inconnus morts sur les chemins. En Livradois, on ven-
dait aux portes des églises des pains faits de racines
de fougères séchées et broyées. En Limagne les enfants
erraient par bandes dans les champs pour y déterrer des
fèves ou des graines qu'ils mangeaient. Près de 20% de
la population périrent, victimes de la famine ou de ses
séquelles.

SEM/267 "A Saint Bonnet près d'Ambert, le Piliaraud
ayant enseveli un de ses enfants estant mort d'eune mala-
die qui n'avoit duré que peu de jours, ledit enfans es-
tant seulement agée d'environ 15 mois, son père et autre
de sa mazon l'avoit désentéré et l'avoit rapporté chez
eux la nuit pour le menger... D'abord les officiers se
portèrent dans ledit village et dans ladite mazon dudit
Piliaraud où ils trouvèrent encore quelques restes de
corps dudit enfans n'oyans pas eu le themps ou la forse
d'achever de le menger."

Quantité de pauvres paissaient l'herbe. Des
créatures à l'image de Dieu mangeaient des chiens, des

rats, des bestiaux étouffés qu'on allait jusqu'à déterrer. On aimait mieux la mort que la vie, et en 1697 et 1698, les substances alimentaires les plus nécessaires à la vie
AGL/283 firent presque entièrement défaut.

Frappés par les épidémies, les pauvres avaient recours à Saint Roch, tel qu'on peut le voir représenté sur un vitrail de l'église de Saint Martin d'Ollières. Revêtu de l'habit de pèlerin, portant la coquille de Saint Jacques, avec la gourde attachée au bâton, le saint a la jambe nue et un chien, son inséparable compagnon, s'appuie sur lui, léchant la plaie de la cuisse ou tenant une sébile à la manière des fidèles toutous des pauvres aveugles. Le chien tient entre ses crocs un pain, en souvenir de la nourriture qu'il portait au saint lorsque celui-ci vivait retiré dans son hallier.

Ce grand saint de Montpellier, né en 1295, fut le guérisseur des pestiférés de Plaisance et du Languedoc. Mort en 1327, Saint Roch est invoqué pour la préservation des maladies épidémiques et aussi pour la protection du bétail.
ALJ/329
AV2/458

En 1708 une mauvaise récolte suivie d'un hiver rigoureux en 1709 (il gela du 7 au 24 janvier) provoqua
GMH/305
LR1/112 une disette, la dernière qui soit d'importance. L'année
LR2/202 fut calamiteuse.

L'article qui suit est reproduit du "Constitutionnel" par le "Moniteur des Communes" le 17 juillet 1856 et nous fournit une vue générale sur la question.
TAD/013
UR2/093

N° 29. [5^e ANNÉE.]

JEUDI 17 JUILLET 1856.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

MONITEUR DES COMMUNES.

PARTIE OFFICIELLE.

LA DISETTE, SES CAUSES ET SES REMÈDES

Le *Constitutionnel* publie, sous ce titre, l'article suivant, qui nous a paru digne de fixer sérieusement l'attention :

Nous croyons utile de répandre dans le public les données positives que l'histoire fournit sur les causes naturelles de la disette, et de détruire le préjugé populaire et enraciné qui l'attribue, depuis des siècles, à l'avarice des spéculateurs et à l'accaparement des blés. Des études de ce genre faites plus tôt auraient peut-être empêché beaucoup de troubles, d'émeutes et de crimes, suscités par la rareté accidentelle et mal interprétée des grains; et ce n'est, d'ailleurs, qu'après avoir nettement constaté comment la disette se produit, qu'on pourra se promettre de découvrir comment on la conjure.

La disette est un fait aussi naturel que l'abondance; c'est-à-dire qu'il y a, dans le cours régulier des choses, une succession de circonstances climatiques qui sont, dans une mesure périodique et constante, favorables et nuisibles à la production des récoltes. La terre a donc tour à tour ses époques d'abondance et ses époques de stérilité. Comme les disettes ont toutes exigé du Gouvernement des mesures de nature à régler le commerce des grains ou à soulager les populations, il y a, dans les lois relatives à cette matière, une histoire des disettes toute faite. Il nous a paru digne d'intérêt de consulter les sources d'une histoire contenant des secrets si utiles aux populations, et nous allons tout d'abord placer sous les yeux du public la série des 84 disettes dont il nous a été possible de constater la réalité, depuis quatre siècles et demi, en y ajoutant les détails que la tradition historique a conservés, au sujet de celles qui furent les plus terribles.

- | Rois. | Disettes. |
|------------------------------|--|
| CHARLES VI. . . | 1415. Défense de brasser des bières. |
| CHARLES VII. . | 1455. Disette générale en France. |
| LOUIS XI. . . . | 1482. Interdiction de brasser des bières. |
| FRANÇOIS 1 ^{er} . . | 1515. Disette partielle. |
| | 1520. La disette se déclare au mois d'août. |
| | 1521. Mutineries. Marchands pillés. |
| | 1529. |
| | 1530. |
| | 1531. Disette de six ans, due à des chaleurs excessives et permanentes. Pendant |
| | 1532. ces six années, il ne gela pas deux jours de suite. La terre se couvrit |
| | 1533. d'herbes et d'insectes. |
| | 1534. |
| | 1546. Disette partielle. |
| HENRI II. | 1548. Essai de la taxe du pain. |
| FRANÇOIS II. . . | 1560. |
| CHARLES IX. . . | 1565. Disette extraordinaire. Pluies et inondations d'hiver. Fortes gelées et neiges |
| | au printemps. |
| | 1573. Paris est envahi par les populations rurales, que la famine chasse des |
| | campagnes. |
| | 1574. |
| HENRI III. . . . | 1587. Disette due aux guerres de la Ligue. Abandon de la culture. On chasse |
| | tous les étrangers de Paris. |
| HENRI IV. | 1595. |
| LOUIS XIII. . . . | 1621. Nielle. Chaleur excessive du printemps, grêle de juin. |
| | 1622. |
| | 1625. La cherté se déclare au mois d'octobre. |
| | 1626. Disette générale qui s'étend aux pays voisins. |
| | 1630. Disette partielle. |
| | 1631.—1632. |
| LOUIS XIV. . . . | 1643.—1645.—1649. |
| | 1660. Disette partielle. Blés niellés. |
| | 1661. |
| | 1662. Colbert essaye le système des bons de pain aux frais du trésor. |
| | 1679. |
| | 1684. Pluies et inondations d'hiver. Le blé pourrit en terre. |
| | 1692. Disette qui succède à huit années d'abondance. Pluies d'hiver, gelées du |
| | printemps. |
| | 1693. Interdiction de faire des bières et des eaux-de-vie de grains. |
| | 1694. 3,400 mendiants recensés à Paris. |
| | 1698. Pluies de juillet qui détruisent la récolte. |
| | 1699. |
| | 1709. C'est la disette la plus terrible dont l'histoire moderne ait gardé le souve- |
| | nir. Elle fut générale. L'automne de 1708 ayant été fort pluvieux, les |
| | semaillles furent retardées. Dans la nuit du 6 janvier 1709, il s'éleva un |
| | vent du nord si froid, qu'il n'en avait pas soufflé de pareil de mémoire |
| | d'homme. Il neigea extraordinairement à partir du 10. Un faux dégel |
| | arriva le 22, qui fit fondre les neiges et trempa fortement le sol. Le 25, |
| | la gelée recommença plus violente encore, et elle dura jusqu'au 11 fé- |
| | vrier. La terre gela à deux pieds de profondeur. Tous les blés périrent |
| | en lait. Il n'en germa pas un grain, et les terres ensemencées furent, |
| | au printemps, une immense prairie. |
| | 1710. |
| LOUIS XV. | 1725.—1740.—1741.—1749.—1752.—1756. |
| | 1764. Elle fut générale et sévit surtout en Italie. |
| | 1768.—1770. |
| LOUIS XVI. . . . | 1775. |
| | 1789. Assassinat des intendants Berthier et Foulon. |
| | 1792. |
| | 1793. Le <i>maximum</i> est établi le 3 mai. Le 16 octobre, la Convention décrète le |
| | communisme en matière de subsistances. |
| | 1794. Le 21 février, Barrère propose, au nom du comité de salut public, de dé- |
| | créter un carême et un jeûne universels. |
| | 1795. Insurrection de prairial. Mort de Féraud. Héroïsme de Boissy-d'Anglas. |
| | — Le pain vaut à Paris 300 francs la livre en assignats. En province, |
| | de 30 à 50 sous la livre en argent. |
| | 1796. Bonaparte apaise l'émeute des femmes de la halle. |

MONITEUR DES COMMUNES.

NAPOLÉON,	
1 ^{er} consul...	1800. Disette partielle.
	1801. <i>Idem.</i>
	1802. <i>Idem.</i> Le pain est à 5 sous la livre à Paris.
	1806. Disette partielle.
NAPOLÉON 1 ^{er} .	1811.
	1812. Le pain vaut 7 sous la livre à Paris. La disette retarde du 10 mars au 10 mai le départ de l'armée de Russie. Ces deux mois de retard changèrent la face du monde.
LOUIS XVIII...	1815. — 1816.
	1817. Le pain vaut à Paris 9 sous la livre.
	1820. — 1822. — 1827. — 1828.
	1829. Le pain vaut à Paris 5 sous 1/2 la livre.
L. PHILIPPE...	1830. — 1831. — 1832. — 1833. — 1839. — 1840. — 1846.
	1847. Le pain vaut à Paris 6 sous 1/2 la livre.
NAPOLÉON III.	1853. — 1854.
	1855. Le pain vaut à Paris 6 sous la livre.
	1856.

Ce tableau constate le retour de 84 disettes en 441 ans; ce qui fait, en moyenne, *dix-huit* par siècle, plus d'une tous les 6 ans.

Voilà des faits irrécusables, dont il serait aussi puéril qu'inutile de décliner la signification. Ils prouvent jusqu'à l'évidence que la production d'un siècle se compose de 82 récoltes abondantes et de 18 récoltes médiocres ou mauvaises, car il n'arrive heureusement presque jamais qu'une récolte soit complètement nulle. La disette est donc, comme nous disions, un fléau normal, ou plutôt elle est un des caractères réguliers de la production générale. Qui sait si les périodes stériles, pendant lesquelles la vie végétative semble ralentie, ne contribuent pas à l'énergie des périodes fécondes? Quel est le propriétaire qui n'a pas nombre d'arbres fruitiers qui ne produisent que tous les deux ans?

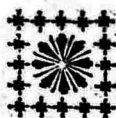
La constatation historique et positive du caractère climatique des disettes simplifie la question, en désabusant les esprits des vieux préjugés qui attribuaient les disettes aux accapareurs. Il était pourtant bien aisé de soupçonner que l'action attribuée aux accaparements était singulièrement exagérée. Pour agir efficacement sur un marché aussi immense que celui des grains, il faudrait au moins retirer de la circulation le cinquième de l'approvisionnement annuel de la marchandise, c'est-à-dire 16 millions d'hectolitres. A vingt francs l'hectolitre, une telle opération nécessiterait l'emploi de *trois cent vingt millions de francs*. Chiffrer cette opération, c'est en montrer l'absurdité. On a autrefois pendu au moins autant d'accapareurs que de sorciers, sans que le crime des uns ait jamais été beaucoup plus prouvé que celui des autres.

D'un autre côté, dès qu'il est reconnu que les disettes sont une intermittence naturelle et régulière dans la production générale, il doit l'être aussi qu'un tel fléau veut être suivi avec sollicitude et combattu avec énergie, à l'aide de tous les moyens que la prudence peut suggérer.

La meilleure solution du problème de la disette sera toujours celle qui combattra le fléau avec le plus grand nombre de moyens possible. Abaissement des tarifs des chemins de fer sur les denrées alimentaires, amélioration de la culture, drainage, mouture et panification mieux entendues, production plus étendue sur la viande, qui diminue la consommation du pain, introduction des tubercules des tropiques qui peuvent être acclimatés en France, usage général du vin naturel qui maintient les forces, rien ne doit être négligé. Comme couronnement de tous ces moyens, le système de la compensation entre les prix d'abondance et les prix de disette, pratiqué à Paris depuis 1853, est évidemment destiné à rendre d'immenses services aux villes populeuses, en prévenant les mouvements brusques dans le prix du pain.

Du reste, ce serait une grande erreur de s'effrayer à l'idée que la France ne produit pas d'une manière régulière le blé nécessaire à sa consommation. Il n'y a que les pays pauvres et médiocrement peuplés qui aient du blé de reste, comme la Pologne, l'Ukraine, les provinces danubiennes, la Hongrie, la Turquie, l'Égypte, l'Espagne, l'Algérie, les États-Unis. Les pays riches et peuplés ne vendent pas de blé, parce qu'ils le consomment. L'Angleterre en manque toujours et la France quelquefois. La nation française doit, néanmoins, développer sa production de céréales, parce que son rôle politique et sa nature militaire exigent la conservation de ses mœurs agricoles; mais il est bien rare que la disette frappe à la fois les contrées si nombreuses et si fertiles qui produisent du blé. Il y en a donc toujours quelque part à vendre; le matériel naval permet de le transporter avec célérité; les chemins de fer le distribueront avec économie. Toute la question se réduit ainsi à être assez riche pour le payer.

IS2/001



CHRONIQUE DE LA DIME,
DE LA TAILLE, DU CENS...

Au nombre des calamités, on peut compter les impôts, qui accablaient le peuple.

Nous avons un relevé de la taille pour 16%, qui pourra également donner une idée de la population relative des villes et des villages des environs.

Il ne faudrait pas toutefois supposer, à analyser ce tableau, que Job, 1800 h., bourg de la région

d'Ambert, était plus peuplé qu'Issoire. Les habitants avaient tout simplement mal choisi leur camp lors des guerres de religion du siècle précédent. Ce tableau est tiré du "Mémoire historique de l'Administration dans la province d'Auvergne" de Michel Cohendy, publié à Clermont-Ferrand en 1856.



VP1/102 (c)BNA.



BGT/061 (c)Hachette.

Montant de la taille en livres	Villes, bourgs, villages réunis en paroisses ou collectes	Noms des Seigneurs
9000 4000 2150 1150 480 12200	La ville d'Issoire Auzom Chassignolles Champagnat le Jeune Châteauneuf du Fraisses Job	du Sosset, abbé du lieu Boyer de Brassac de Soliers de Navette Le Marquis de Canillac même seigneur de Polignac, de Comme- neyne, d'Olliergues, de Chalmazet et le Comte d'Alix
500 800	La Chapelle sur Usson Saint Jean-Saint Gervais	Le Roy Le Roy, de Polignac et le Marquis de Canillac
410 3500	Val sous Châteauneuf Le Vernet	le Marquis de Canillac le Roy, le Marquis de Canillac, de Chaméane, le Prieur de St Germain L'Herm, & les religieux de la Chaise-Dieu
450	Peslières	Le Marquis de Canillac, le Prieur de St Germain L'Herm
450	Ronnayes	Les héritiers du Sieur Blicq
1400	Saint Alire sur Auzom	de Polignac, de Soliers et de Valiviers
1440	Saint Martin des Ollières	Le Marquis de Canillac, de Polignac, de Valiviers de Soliers et les reli- gieuses de la Vau-Dieu

On connaît les de Navette dans la région au JBB/412 moins de 1684 à 1791 pour les terres de Chassignolles NOB/519 et certaines "d'Olliers".

L'abbaye des bénédictines de Saint André de PRG/O40 Comps (Lavaudieu), construite de 1052 à 1058 par Saint Robert, reçut Chassignolles de Robert II, comte d'Auver- PRG/O45 gne, qui le tenait en alleu.

L'église de Saint Martin d'Ollières dépendait de la congrégation casadéenne, qui était une réunion de onze communautés de moines et de trois communautés de PRG/O89 moniales aux 12ème et 13ème siècles.

La "Déclaration générale de tous les biens du monastère de la Chaise-Dieu", datée du 20 mars 1790, nous informe sur la dîme payée à Ollières:
"prieuré situé dans le diocèse de Clermont, élection et prévôté d'Issoire, il consiste dans la dîme sur tout le grain qui se récolte dans ladite paroisse et en la dîme carnaire". (BMU Clermont-Fd. Fonds P. Leblanc #1207 F° 70)
De la même époque, il existe une nomenclature des biens fonds de Saint Martin d'Ollières et autres lieux sujets à la dîme (AD43 1H40 # 58, layette I17, liasse 10 de Chaméane):
"Olières la Montaigne 14 sols
le Mozel 15 sols
Riolles 13 sols, 4 deniers
Oleires 12 sols "

La taille, au profit du trésor royal et des seigneurs, la dîme, au profit de l'Eglise, n'étaient pas les seuls impôts. Il y avait aussi le cens, qui se payait en

nature au seigneur du fief (les impôts locaux, en quelque sorte), comme l'indique le reçu ci-dessous, pour les années 1712, 1713 et 1714.

Nous avons reçu en déduction des cens
à nous dus sur riolles à cause de notre
Seigneurie de Chassignolles de Sébastien
Dissard en qualité de métayer de Monsieur
Oradour argent: quarante six sols six deniers
seigle: quinze cartons vne coupe et quart
avoine: quatorze cartons quatre coupes
et quart gelines deux et dye et quart
manoeuvre à faucher vne charroir au
vin à pertus près Issoire. vn et quart
et ce pour chacune des années 1712
1713 sans préjudice du plus et payées

Chassignolles

Reçu semblable à celui que dessus pour la St Julien dernière
1714. Dont le quelle comme dessus sans préjudice du
plus payée et informé de nos nos seigneurs
La subre de St Julien de St Julien de St Julien de St Julien
n'avont pas encore fait le six. nombre 1714.

Faidide Fayolle

"Nous avons reçu en déduction des cens à nous dus sur Riolles à cause de notre Seigneurie de Chassignolles, de Sébastien Dissard, en qualité de métayer de Monsieur Oradour, argent: 46 sols, 6 deniers, seigle: 15 cartons, 1 coupe $\frac{1}{4}$, avoine: 14 cartons, 4 coupes $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$ (c'est-à-dire $\frac{3}{4}$), gelines: 2 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$, manoeuvre à faucher: 1, charroir au vin à Pertus près Issoire: 1 et $\frac{1}{4}$ et ce pour chacune des années 1712 et 1713, sans préjudice du plus et payées. Chassignolles."

Faidide et Fayolle attestent ensuite avoir reçu même cens "pour la Saint Julien dernière 1714".

En voici un autre exemple, concernant Clauda Dissard et son mari Jacques Bravard de Riollles, trente ans avant la Révolution de 1789.

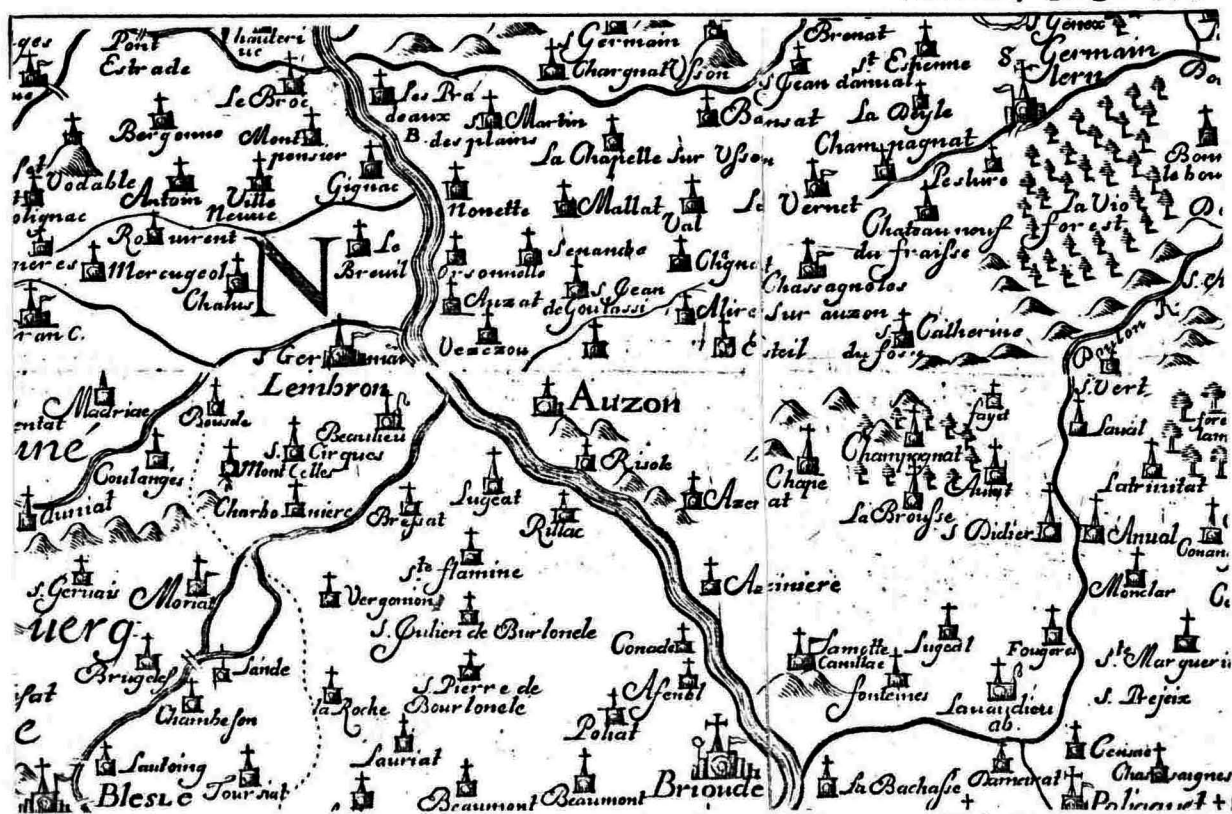
"... du tout ou de partie des mas et tenements de Réoles, Montalarie, de Malaure et d'Escolge, à payer aud. Seigneur de Chassignolles dans son grenier aud. lieu de Chassignolles, premièrement argent quatre livres trois sols deux deniers, obole et gaillarde, soigle cinq septiers, trois coupes et demy, geline quatre et demye, avoine quatre septiers, cinq cartons, cinq coupes, manoeuvre à faucher une, bouade à porter vin de Pertuît aud. Chassignolles avec chard et boeuf deux et demye, ce pour une chaque des années 1759, 1760 et 1761..." Autrement dit la perception des impôts locaux s'effectuait en liquide, en céréales (seigle et avoine), en volaille et en corvées (consistant en fenaissos ou transports).

Si les collecteurs d'impôts se trouvaient "de l'autre côté de la barrière", pourtant leur fonction n'était pas sans risques.

Le 22 mai 1715, Claude Mouret, l'un des collecteurs de la taille pour la paroisse de Saint Martin d'Ollières, aidé de Rochefort "Cuirassier" et de ses collègues Damien Mouret et Sébastien Dissard, se présenta au village de la Besseyre (Chassignolles) chez Antoine Sauvât et Jean Sabatier son gendre, pour y percevoir la

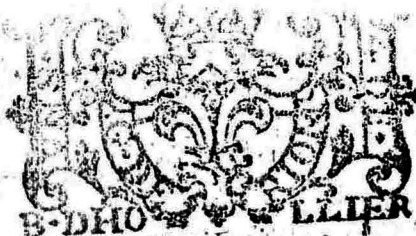
"(Cuirassier) voulant entrer dans la dite maison, le nommé Jean Sabatier, gendre du dit Sauvât se serait saisi d'un outil tranchant appelé "paradou", l'aurait levé de la main sur les suppliants et le dit Cuirassier, leur disant qu'ils n'exécuteraient point, jurant et blasphémant; aurait déchargé un coup du dit outil sur le dit Cuirassier pour lui partager la tête ou le corps en deux, de quoi il fut heureusement empêché à cause"...

(suite, page 97)



1672. Partie d'une carte de la région. BMU/ Clermont-Fd.

Les Suppliants se levonn transportez avec
 Le Nomme Roche fort Curasie dans la
 Maison aud Jannin aud Lieu de la beffayre
 pour avoir payement de lad somme et au
 de le establi en garnison Le Curasie,
 ou proceder par execution suivant l'ordre
 du Jeur Commis à l'arcepte de lailles
 En deflection d'ffoires leurs avoir dit
 attendu que les Suppliants, son Eneste
 de luy faire payement et qu'il y avoit
 desja Cinq années de passées, ou Etant
 Yoallam Entrés dans lad Maison Le
 Nomme Jean Tabattier gendre audit
 Jannin se seroit saisi d'un outil
 A ranciam appelle parados L'auoir
 Leue de la Main sur les Suppliants
 et le Curasie, leurs disant qu'ils ne
 Excuteront point juram et blaiffement
 auoir deschargé un Conjdu d'outil sur
 Le Curasie pour luy partager de l'acte
 ou le Corps en deux, de quoy Il fut
 Trouvemen Enversé à Cause



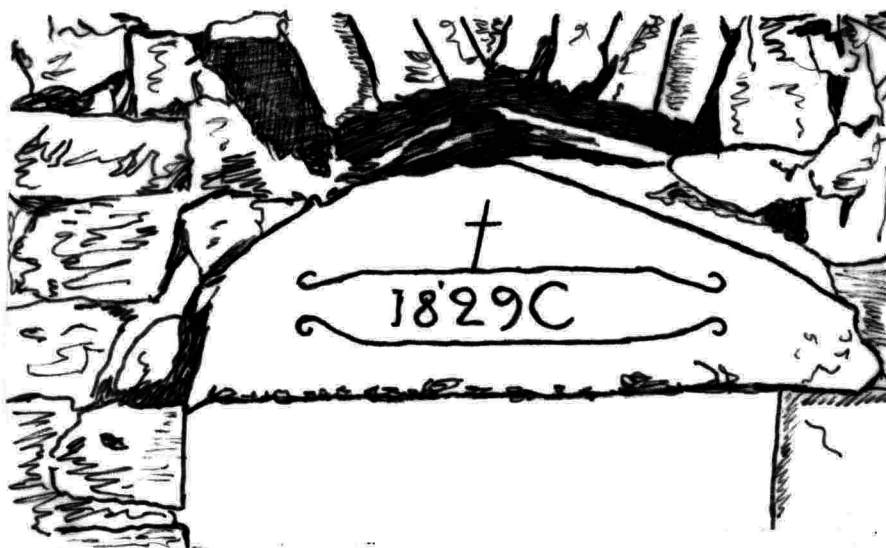
que d'un Coup d'Armes de l'un d'eux
 La porte, et Contingna de y avoir le
 Cuasié luy avoir fait d'autre les derg r'est
 En Arriere, et d'un autre Coup d'Armes adoux
 Luy avoir descouvert son Juste corps, ensuite
 se Jetant sur les suppliant pour les assaillir
 Led Claude Mouré ^{Mayant} rien pour se défendre
 que le Rolle en l'un d'eux que Led Sabattier
 vouloit descouvrir, avoir été Contain de
 Lever la Main gauche pour se tenir Un
 Coup d'Armes adoux que Led Sabattier
 Luy portoit en se défendant ainsi Il
 avoit eue a trais et blessé a la dite
 Main gauche et blessé grandement
 au dessus du gros doigt, pendant quoy
 Marguerite L'Amour fille d'un d'eux
 L'Amour et femme d'un Sabattier se voyant
 Secourus sur les suppliant et led furassie
 a grandz Coups de pierres d'Armes Coups
 Ils ont été attam sur plusieurs
 parties de leurs Corps les suivants
 Jusqu'à ce qu'il furent Gâffés

"... que du dit coup il attrapa le linteau de la porte et continua de poursuivre le dit Cuirassier, lui aurait fait sauter les degrés en arrière, et d'un autre coup du "paradou" lui aurait déchiré son justaucorps; ensuite, se jetant sur les suppliants pour les assassiner.

Le dit Claude Mouret, n'ayant rien pour se défendre que le rôle en une main, que le dit Sabatier voulait déchirer, aurait été contraint de lever la main gauche pour s'éviter un coup du "paradou" que le dit Sabatier lui portait, et en se défendant ainsi il aurait été attrapé et blessé à la dite main gauche et blessé grandement au dessous du gros doigt, pendant quoi Marguerite Sauvat, fille du dit Antoine Sauvat et femme du dit Sabatier serait survenue sur les suppliants et le dit Cuirassier à grands coups de pierres, desquels coups ils auraient été atteints sur plusieurs parties de leurs corps, les suivant jusqu'à ce qu'ils fussent chassés..."

Le rapport écrit le 2 juin 1715 ajoutait que pendant ce temps, les habitants du dit village "croyoient tûe, tûe", ce qui prouve une belle unanimité contre les collecteurs, qui déposèrent plainte auprès de Monseigneur de Béchamel, Intendant d'Auvergne.

On ne sait à quelle sauce Sauvat et Sabatier furent mangés, mais les habitants de la Besseyre devaient avoir plus d'un tour dans leur sac. Ils firent poursuivre les collecteurs par la justice de Chassignolles, et Damien Mouret fut emprisonné à Brioude, où il était encore détenu en juin 1725, pendant que s'effectuait la contre-enquête.



Linteau de porte au village abandonné de la Besseyre

ENTERREMENTS à OLLIERES

La religion réglait la vie de chacun, ne serait-ce que par le calendrier. On promettait de rembourser ses dettes "à la Saint Martin d'hivert", ou
 AC/1738 "à Pacques prochaine", ou "pour le terme échu à la
 AC/1780 Saint Julien", ou encore "à Nostre Dame d'Aoust".

Le sentiment religieux avait aussi son importance, comme le prouvent les termes de cette donation en viager en date du 14 septembre 1724, entre Catherine Dissard et Robert son neveu, "laboureur et habitant du dit lieu de Riollès".
 AC/1724

*Et huit liures argent payables de six li. six mois
 Et par la suite après ledit cas arrivé, et de la faire
 Enterre et fournir à tous ses honneurs funebres
 les plus honnorablement qu'il lui sera possible
 après les deus, et de lui faire dire, et célébrer
 des Messes de Requies pour la somme de deux liures
 Médialement après les deus, et de donner une
 des robes à l'église dudit St Martin Et*

"... lesdites cession et subrogation ainsi faites moyennant, et à la charge par Robert Dissard de la nourrir et entretenir dans sa maison suivant leurs moyens et facultés, sans qu'elle puisse faire aucun profit, particulièrement de ses travaux, et exiger aucun salaire; et en cas d'incompatibilité, a promis et sera tenu le dit Robert d'Issard de lui payer annuellement pendant sa vie la quantité de dix cartons de seigle, mesure de Saint Germain L'Herm, et huit livres d'argent payables de six en six mois et par avance, après le dit cas arrivé, et de la faire enterrer, et subvenir à tous ses honneurs funèbres le plus honorablement qu'il lui sera possible après son décès, et de lui faire dire et célébrer des messes de Requiem pour la somme de dix livres médiatement après son décès, et de donner une de ses robes à l'église du dit Saint Martin, et moyennant tout ce que dessus, la dite Catherine d'Issard s'est démise et départie de tous ses droits au profit du dit Robert D'Issard et des siens..."

Le 18ème siècle voit se répandre de nouvelles idées. On remet en question les théories traditionnelles des trois classes sociales, dites "les trois états", la noblesse, le clergé et le tiers-état.

Les deux premiers tiennent à leurs privilèges et s'y accrochent, mais la classe des pauvres se sent de plus en plus mal dans les limites qu'on lui impose. Le peuple n'admet plus que "la naissance" puisse être source de supériorité, ni que l'Eglise ait l'avantage de la dîme.

La mise en question de l'Eglise par le peuple consiste à porter la chicane sur trois terrains correspondant en gros aux trois vœux des ministres du culte (obéissance, célibat et pauvreté), c'est-à-dire la situation de l'Eglise dans la société du temps, la moralité de ses prêtres (et surtout la morale sexuelle), et l'argent.

Malgré sa sécheresse, le registre d'état-civil d'Ollières pour les années 1720 nous laisse deviner quelques antagonismes.

Les inhumations avaient traditionnellement lieu dans le cimetière de la paroisse, comme le prouvent les nombreux constats de décès qui prennent le plus souvent la forme suivante:

Ce 6e mars 1721 Jaques Fayet de Rioles âgé d'environ quarante cinq ans apres avoir receu tous les sacrements a été inhumé au cimetière de St Martin en présence d'Antoine Baile, Sebastien Dissard, Joseph Ortigier et aultres qui n'ont seu signer de ce anquis. Mendre, curé.

Le cimetière entourait alors l'église et il y avait une hiérarchie dans les concessions funéraires. Le coin le plus éloigné de l'église allait aux vagabonds, aux très pauvres, tandis que ceux qui pouvaient payer un peu plus cher se faisaient inhumer au plus près de la porte de l'église, dans le cimetière.

Certains même avaient leur tombeau de famille en dehors du cimetière, près de leur lieu d'habitation, habitude que les protestants avaient probablement introduite dans la région, puisqu'on leur refusait d'être enterrés avec les catholiques du lieu.

Mais le fin du fin, c'était de se faire inhumer dans l'église, où l'on pouvait même avoir son caveau de famille. Pour cela il fallait être de la no-

blesse ou payer très cher ce droit de sépulture. Voilà donc comment l'Ancien Régime se prolongeait au-delà même de la mort. (Voir Auvergne Magazine, n°179, février 1984 p.70 et Notre Histoire, n°6, novembre 1984, p.40)

SCH/
PER/213 Nous en avons un exemple à Ollières, qui concerne la famille Guéringaud. Ce nom de famille signifie "gingembre".

Les autres revont outre mer
Pour avoir-de-poids acheter,
Poivre, canelle ou garingal.
Dieu garde tous les marchands de mal.

Guéringaud pouvait être à l'origine le surnom de l'épici-
cier, ou bien, comme en anglais, de celui qui avait le
poil roux.

Le 11e juillet 1721 demoiselle Fournier Guéringaud du lieu
d'Estroupiat fut inhumée dans l'église de St Martin étant décé-
dée le 10e entre deux à trois heures du soir après avoir receu
tous les sacrements agée d'environ cinquante ans elle fut en-
terrée entre deux à trois heures du soir le 11e en présence de
Me Jean Jarlier notre vicaire qui a signé avec nous et Me Julien
Guéringaud son mari et Mathieu Joli, Benoit Pruneire et autres
qui n'ont seu signer renquis. Mendre, curé. Jarlier.

"Demoiselle" était un titre en 1721 et la ti-
tulaire pouvait être mariée. L'acte nous donne d'ail-
leurs le nom de son noble mari, qui ne sait pas signer
davantage que les voisins Mathieu Joli ou Benoît Pru-
neire.

Les choses se gâtent trois ans plus tard. En
effet, des gueux insolvables, des moins que rien déci-
dent d'inhumer leur enfant dans l'église.

Le 18e aoust 1724 a été enterrée Angélique Durand agée d'entour
un an, dans la nef de l'église de St Martin par son dit père,
mère et marraine, sans aucune cérémonie ecclésiastique et mal-
gré le Sieur Richard ptre vicaire qui ne vouloit l'enterrer
quau cimetière, ledit Durand n'ayant aucun droit d'enterrer
dans l'église, en présence de Claude Saugues, Gabriele Raimond,
Mathieu et Pierre Mendre soussignés avec nous. Mendre, curé.
Richard, ptre et vic.

C'est un bien fâcheux précédent, et le curé
fait promettre que cela ne se renouvellera point. Il
doit sans doute annoncer à ses ouailles qu'on ne déli-
vrera ce genre d'autorisation qu'au compte-goutte et
seulement si le futur défunt a manifesté par écrit le
désir d'avoir une sépulture dans l'église.

Pourtant quelques semaines plus tard, il se
trouve contraint d'enterrer dans l'église, car il s'agit
d'un ... Guéringaud!

Notre brave curé n'a vraiment pas de chance
avec ses morts. Il accorde la mort dans l'âme la per-
mission, mais fait signer par le frère du défunt une
promesse de n'y plus revenir, et publie officiellement
ses tarifs.

Le 30e 7bre 1724 a été inhumée dans l'église de St Martin
Pierre Guéringaud agé d'environ 14 ans mort le 29 de mort su-
bite après avoir receu lextreme onction et pour estre enterré
dans l'église son frère a donné au luminier huit livres et a
fait son billet de ni plus enterrer, en présence de Jean Bis-
cuit, Jean Coudeiretes et aultres qui nont seu signer.
Mendre, curé.

Mais le mauvais sort s'acharne sur le curé;
treize jours plus tard, un nouveau mort se présente.

Il a bien l'indispensable "billet" écrit, mais il s'agit d'un Durand, cette famille de pauvres qui avait créé un si fâcheux précédent. Alors on le refuse tout net, et pour cela il faudra la présence des ecclésiastiques des paroisses voisines (Valz et Peslières) venus en force prêter la main au curé résident.

Le treize 8bre 1724 a été inhumé Guion Durand jadis bourgeois d'ollières agé d'environ quarante cinq ans mort le 12e du courant muni des sacrements requis a un chretien. Il a été inhumé dans le tombeau des Rabis du charrial, Jean Marquet qui sen dit le maistre layant permis. Guillaume Poujet luminier de ladite église, n'ayant voulu qu'il senterra dans l'église n'y ayant aucun droit selon mesme le billet produit dudit défunt et ayant représenté aux parens que la parroisse si opposoit. Présents Marc Delmas pretre curé de Vals, Jean Charbonnel pretre curé de Pelières, Michel Richard ptre vicaire de la parroisse de St Martin S Soussignés François Pandraut, Jean Chambon, Etienne Dissard, Jean Marquet, Thomas Didier et autres qui ni les susdits derniers nont seu signer ce requis. Mendre, curé de St Martin, Charbonnel curé, Delmas curé de Val, Richard ptre et vic.

Six semaines plus tard, une nouvelle inhumation a dû poser un problème épineux à notre curé. Il s'agit d'une Durand, mais une Guéringaud par son nom de jeune fille. On sait qu'elle a acquitté la redevance pour être inhumée dans l'église. On sait d'autre part qu'elle n'a aucun droit d'y être enterrée, mais on ne saura probablement jamais ce qu'il est advenu d'elle, car l'acte reste très vague à ce sujet.

Le 23e nbre 1724 a été inhumée marianne Gueringaud d'ollières femme a Guion Durand qui a donné au luminier cinq livres pour la laisser enterrer dans l'église, ni ayant aucun droit, décédée le 22 munie des sacrements requis a un chretien, agée d'environ 24 ans en présence de Jean Guéringaud, Guion Durand, Jean Cavard, Etienne Dissard lesquels deux derniers nont seu signer anquis. Mendre.

C'est sans doute pour mettre fin à des situations de ce genre qu'en 1786 on interdit formellement les inhumations à l'intérieur des églises.

TP3/029

